

le peuple

Fondé en 1900

ORGANE DE LA CÔTE-DU-SUD

Série D. Vol. 1. No 51

Jeudi, 17 février 1966

MONTMAGNY

L'Islet - Bellechasse - Kamouraska

HEBDOMADAIRE

PUBLIE

LE JEUDI

10 ¢

Le service de facteurs débutera le 7 mars



LE SERVICE PAR FACTEURS — Cette carte nous montre les 5 zones qu'auront à couvrir les facteurs, à compter du 7 mars. La distance totale des parcours est de près de 22 milles et comprend 2.751 numéros de porte. Le tableau à gauche en bas, nous laisse voir, le nombre de portes que chaque facteur aura à faire ainsi que la longueur du parcours en verges.

**Saint-Paul et Armagh auront
le téléphone automatique
à partir du 20 mars prochain**

**Jean-Pierre Gaumond,
un athlète qui fait
honneur à Montmagny**



TRAVAIL ARTISTIQUE — C'est devant la maison de M. Antonio Gagné sur la rue St-Nicolas que l'on peut voir ce beau monument de glace.

Homologation du rôle d'évaluation à la Régionale Louis-Fréchette

La Régionale Louis-Fréchette, qui couvre 35 municipalités des comtés de Bellechasse, Lévis, Beauce et Dorchester vient d'homologuer le rôle d'évalua-

tion confectionné par la firme Sonarex. Selon ce rôle, le montant des biens imposables se chiffre à \$185,376,568.

Ces travaux d'évaluation ont

été entrepris à la suite d'une décision du ministère de l'Éducation afin de déterminer pour chacune des commissions scolaires adhérentes un indice de redressement qui fasse en sorte que tous les éléments composants soient traités sur un pied d'égalité.

INDICES DE CORRECTION

D'après ce nouveau rôle, l'indice de correction pour chacune des municipalités faisant partie de la Régionale est le suivant:

Bienville, 1,147; Lauzon 1,47; La Durantaye, 2,398; Saint-Gervais, 4,132; Pintendre, 1,631; Saint-Romuald, 1,304; Lévis, 1,143; Saint-Vallier, 1,456; Buckland, 2,469; Saint-Damien, 3,367; Saint-Lazare, 3,731; Saint-Bernard, 1,131; Sainte-Claire, 2,994; Saint-Nazaire, 2,342; Saint-Charles, 3,135; Saint-Maxime, 4,367; Honfleur, 2,994; Armags, 4,902; Sainte-Marguerite, 2,00; Saint-Narcisse, 2,915; Beaumont, 4,630; Saint-Patrice, 3,774; Saint-David, 1,160; Saint-Isidore, 1,934; Saint-Jean Chrysostôme, 2,493; Saint-Henri Village, 4,651; Rivière Boyer, 2,976; Saint-Raphaël village, 4,902; Saint-Raphaël paroisse, 2,809; Saint-Anselme village, 0,994; Saint-Anselme paroisse, 1,372; Lévis, -,143; Sainte-Marie, 1,349; Sainte-Hénédine, 3,995; Saint-Michel, 3,378; Saint-Malachie, 1,960; et Saint-Nérée, 5,988.

A LA REGIONALE LOUIS-FRECHETTE

Le rapport des devis pédagogiques est déposé

AUTRES RECOMMANDATIONS

Entre autre chose, le comité des devis pédagogiques recommande la polarisation des élèves du secteur secondaire même pour ceux du premier cycle; l'enseignement mixte; que l'école Mgr Déziel de Lévis servent à l'enseignement des arts et métiers pour les élèves du premier cycle.

Pour ce qui est de la section classique, le rapport du comité n'en fait mention qu'à titre d'option.

Le président Chagnon a déclaré à la suite de la lecture du rapport qu'un tel document méritait une étude attentive et approfondie de la part des commissaires.

A la dernière assemblée de la Régionale Louis-Fréchette, le Comité des devis pédagogiques a déposé son volumineux rapport.

Divisé en trois volumes, ce rapport comporte, d'une part, l'énoncé des principes généraux et des considérations des membres du comité sur la façon dont ils conçoivent l'implantation de tous les éléments propres à donner un service adéquat et d'autre part, les recommandations concernant l'implantation d'un campus scolaire polyvalent au pôle du secteur "A"

Lévis-Lauzon, et enfin, les recommandations concernant la construction et l'organisation d'une école polyvalente à Sainte-Marie de Beauce, pôle du secteur "C".

Omer Aubin subira son procès aux assises criminelles d'avril

Un jeune homme de 33 ans, de Saint-Lazare de Bellechasse, a été renvoyé à son procès aux assises criminelles qui se tiendront à Montmagny, en avril prochain.

Cette décision du juge Jean-Paul Bérubé, a été prise au terme de l'enquête préliminaire de Omer Aubin, au Palais de Justice de Montmagny.

Le président du tribunal a trouvé matière à procès sous l'accusation de meurtre non qualifié portée contre Aubin, pour la mort de sa belle-soeur, Mme Jean-Paul Aubin, née Hermelle Fortier, 28 ans, également de Saint-Lazare.

La victime avait été trouvée sans vie dans sa demeure, le 14 décembre 1964. Selon les témoignages entendus lors de l'enquête du coroner, que le substitut du procureur de la Couronne à Montmagny, Me Yvon Mercier, a déposés au dossier et qui contenaient les propres déclarations de l'accusé, Aubin se serait rendu à la demeure de sa belle-soeur au début de la soirée du 14 décembre, au moment où l'assassinat aurait été perpétré.

Un pathologiste de la Sûreté provinciale, le Dr Richard Authier de Québec, a pratiqué l'autopsie du corps de la victime pour en arriver à la conclusion que la mort avait été provoquée par un objet contondant, qui aurait complètement écrasé la boîte crânienne de Mme Aubin. Le médecin légiste J.-M. Roussel, de Montréal, a par ailleurs constaté que du linge appartenant à l'accusé recelait des traces de sang humain et que des empreintes relevées sur une pièce de prélat de la résidence de la victime correspondaient à la trame d'une paire de bottes de caoutchouc que portait le prévenu. D'autre part, dans ses déclarations à l'enquête du coroner, Aubin avait fait des aveux complets sur les circonstances entourant l'assassinat.

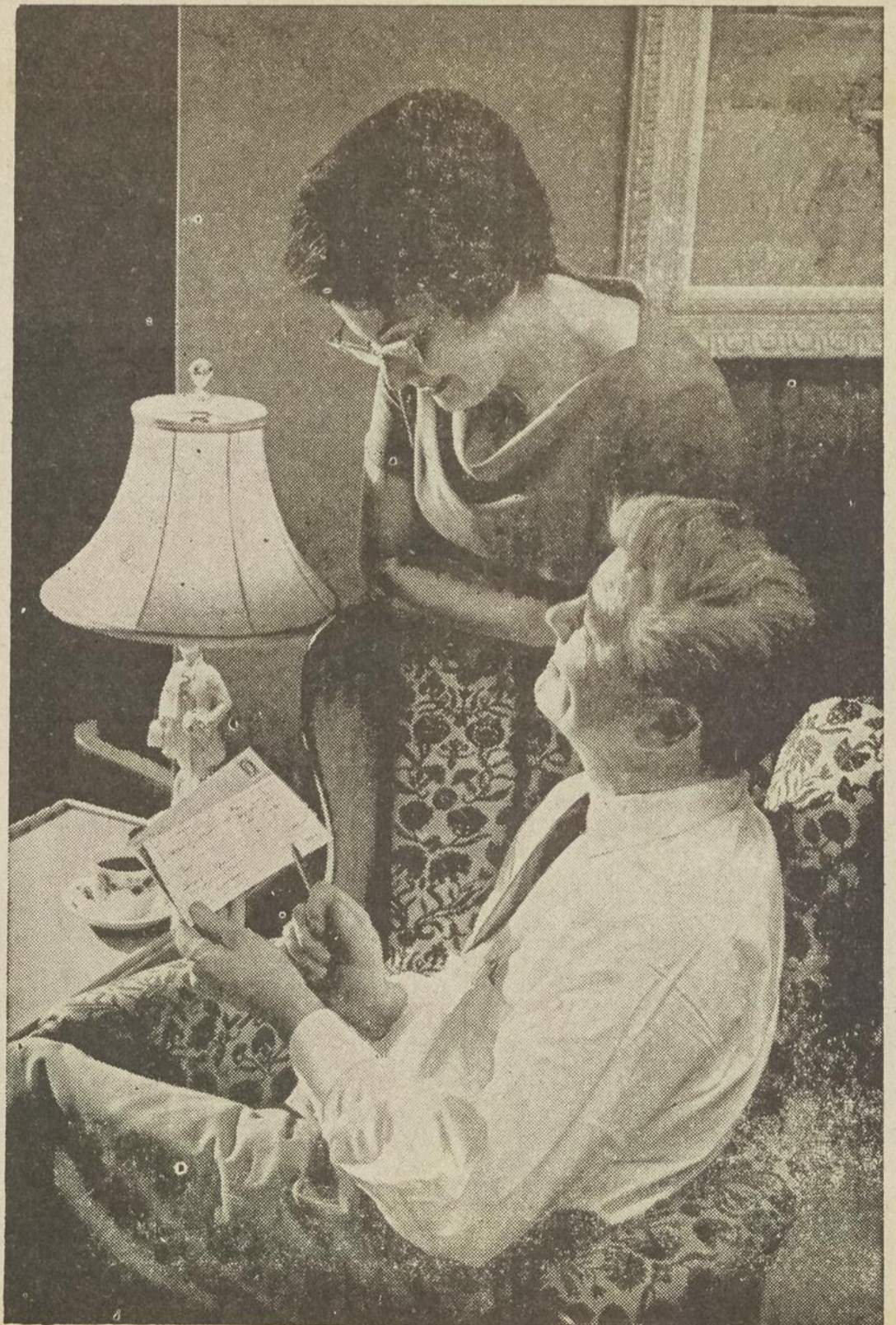
D'autres témoignages ont établi que le prévenu s'était échappé de l'institution des malades mentaux de Saint-Michel-Archange, quelques mois avant l'assassinat de Mme Aubin. En attendant son procès, Aubin sera hospitalisé dans la même institution.

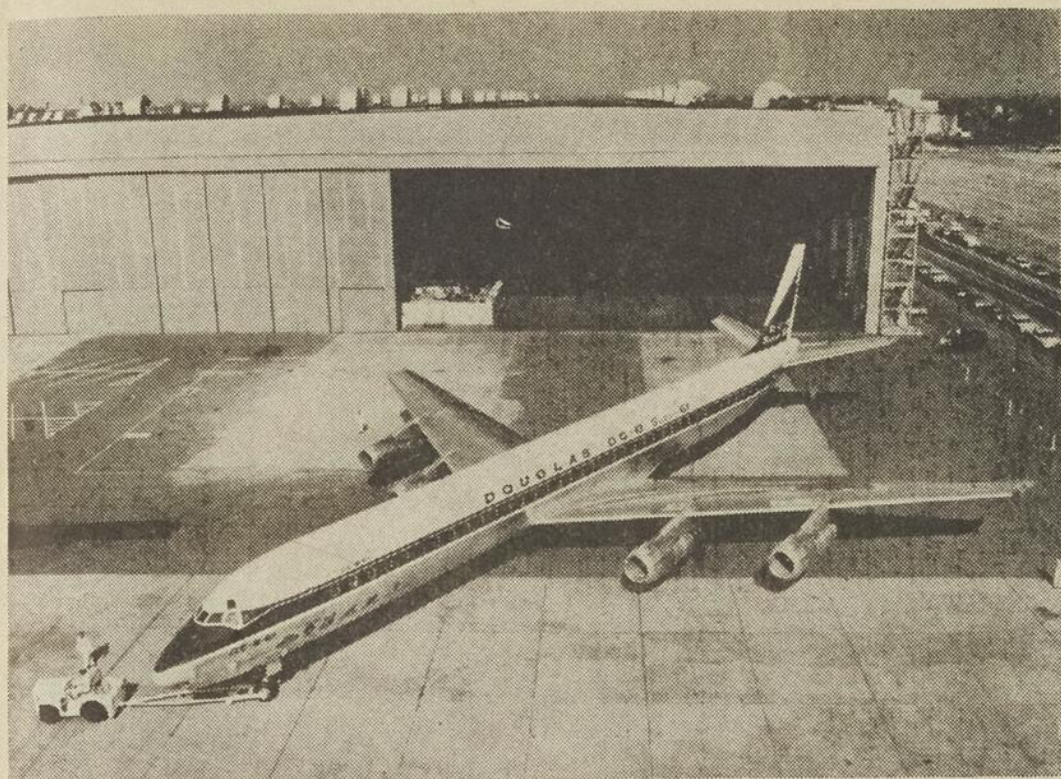
"Sans quitter mon fauteuil"

Quand vous faites vos affaires de banque par la poste vous épargnez du temps, vous évitez des déplacements et vous supprimez le problème qu'est devenu le stationnement. C'est là l'un des nombreux moyens que prennent les banques à charte pour simplifier et faciliter les relations avec la clientèle. Sans quitter votre fauteuil, vous avez à votre portée la plupart des services bancaires. Vous pouvez faire des dépôts, opérer des retraits, transférer des fonds ou effectuer à peu près n'importe quelle opération, y compris certains genres de prêt. On vous fournit les formules requises sans frais supplémentaires. Et que vous soyez chez vous ou en voyage, vous êtes assuré que tous vos ordres sont l'objet de la plus prompte attention.

LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

Leurs 5,650 succursales mettent à la portée de tout le monde, dans tout le Canada, tous les services bancaires.





LE PLUS GROS AVION DE LIGNE DU MONDE — Air Canada a commandé le Douglas DC-8 Super 61, le plus gros avion de ligne du monde, d'une capacité de 196 passagers, afin de répondre aux exigences croissantes de ses lignes transcontinentales et transatlantiques. L'impressionnant long-courrier, qui est sorti récemment des usines Douglas de Long Beach, Cal., effectuera son premier voyage au printemps. Air Canada prendra livraison en 1967 de quatre appareils de cette catégorie, qui mesurent 37 pieds de plus que le DC-8 classique.

Le service de facteurs débutera le 7 mars

C'est maintenant officiel que le courrier sera distribué par facteurs à compter du 7 mars prochain. C'est ce que nous a révélé cette semaine M. Bertrand Hélie, maître de postes de Montmagny. Sept facteurs ont été engagés et ils entreront en fonction une semaine avant le début de la distribution, soit le 28 février, pour s'entraîner dans leur nouvelle fonction. Un d'entre eux sera nommé surveillant alors qu'un autre servira de remplaçant. La raison pour laquelle un remplaçant est nécessaire est que la distribution du courrier se fait six jours par semaine alors que les facteurs ont droit à la semaine de cinq jours. Ils prendront donc leurs congés à tour de rôle.

La ville a été divisée en cinq routes, car le parcours total est de près de 22 milles et on compte 2,751 numéros de portes. Les différentes routes ont été divisées en se basant sur le fait qu'il fallait assurer la livraison le plus rapidement possible.

Les facteurs quitteront le bureau central avec la malle du matin et celle de l'après-midi de la veille, et ils s'achemineront dans nos rues. A ce moment, il ne sera plus question de cases postales pour les particuliers, cases qui d'ailleurs seront enlevées du bureau de poste. Il en restera envi-

ron une centaine pour les maisons d'affaires qui désirent en garder une, mais le prix de location sera augmenté.

Ce nouveau service entraînera des modifications à l'édifice du bureau de poste actuel. Ainsi, le bureau de la douane sera transféré à l'arrière de la bâtisse et toute la façade servira pour les postes. On construira également un mur derrière le comptoir principal pour séparer la salle de travail des facteurs. De plus, la partie du mur en forme de "U" ou sont présentement les cases postales sera démolie et les cases restantes seront installées sur le mur actuel du bureau des douanes.

Répondant à une question de notre représentant, M. Hélie nous a appris que quatre nouvelles boîtes seraient incessamment installées dans nos rues pour poster lettres et colis. L'une de ces boîtes sera placée au nouveau bureau de poste, à l'angle de la rue St-Ignace et Blvd Taché. Il y en aura une autre en face de l'école St-Pie X. Dans l'autre partie de la ville, une autre boîte sera placée au coin de la 6ième Rue et de la 5ième Avenue et une autre à l'angle de la 12ième Rue et de la rue St-Jean-Baptiste.

Il semble bien que toutes ces améliorations aideront à solutionner un problème qui devenait pire à chaque jour, le sta-

tionnement sur l'Avenue de la Gare et aux abords du bureau de poste. A certaines heures, il devenait impossible de se trouver un endroit pour stationner une voiture.

JE SUIS UN DE VOS VOISINS



L'assurance-vie est ma profession

Puis-je vous être utile?

Ls-P. Fortin

C.P. 1033 Tél.: 248-2960
Montmagny
SUN LIFE DU CANADA

Ouverture d'un nouveau bureau de poste à Montmagny

A la suite de l'installation du nouveau service de facteurs à Montmagny, le ministère des postes a décidé d'ouvrir un nouveau bureau de poste à l'extrémité est de la ville. Il s'agit d'un sous-bureau qui évitera aux gens de cette partie de la ville de devoir se rendre au bureau central pour acheter des timbres ou faire des mandats ou autres choses du genre.

Ce nouveau bureau sera situé dans l'établissement commercial de M. Georges Morency, situé à l'angle de la rue St-Ignace et du boulevard Taché. M. Morency sera le maître de poste.

A ST-ANDRÉ DE KAMOURASKA

Le ministère des Postes a également annoncé la construction d'un nouveau bureau de poste dans la région de la Côte-du-Sud.

Il s'agit de celui de St-André de Kamouraska qui sera édifié au coût de \$22,345. Cette construction répondait à un besoin et elle était désirée depuis longtemps par la population de St-André.

EN CAS D'URGENCE MEDICALE

si vous ne pouvez rejoindre votre médecin de famille pour la fin de semaine qui vient,

le Dr Robert LESSARD
Tél.: 248-0450
11, rue De la Gare

sera le médecin en fonction.

SERVICE GRATUIT

du posage de prélatrs, tapis ou tuiles achetés de **Bertrand Blanchard**

19, 151, 11e Rue — Montmagny

Vous ne payez que le prix courant.

Pour échantillons ou estimé, venez ou téléphonez à 248-1555

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

A L'ISLETVILLE ET A MONTMAGNY

JOS PROULX

PLANCHES MURALES — CONTRE-PLAQUE — BRIQUE
BLOCS DE CIMENT — LAINE MINÉRALE — CIMENT
CHEMINÉES FIRE CHIEF — PEINTURE GLIDDEN, etc.

JOS. PROULX

Montmagny — 4 rue du Peuple — L'Isletville
Tél.: 248-1722 Champlain 7-5267

Spécialités:

Steak
Spaghetti
Hot Chicken
Club Sandwich

RESTAURANT

Bel Air

M. Benoit Morin, prop.

"L'endroit pour bien manger"
Repas à toutes heures

Tél.: 248-1850 Route Trans-Canada, Montmagny



Case Postale: 11 — 98 rue St-Jean-Baptiste — Téléphone: 248-3400



PROUVEZ LE MIEUX est le synonyme de LEMIEUX ET PROULX ENR

GROS ET DETAIL

Bois - matériaux de construction en général
Quincaillerie — Ferronnerie — Plomberie — Peinture — Tapisserie
Vaisselle — Vitres — Cadeaux

Entreposage de fourrure

Réparation — Lustrage — Nettoyage par procédé "Hollander".

PANNEAUX DECORATIFS

POUR FINITION DE SOUS-SOL OU SALLE DE JEUX



Faites-le dès maintenant

EDOUARD GENDREAU INC.

—Bois — Matériaux de construction — Contreplaqué—
18, rue Louise, Montmagny.

Tél.: Bureau 248-0845

Ré.: 248-0276

EDITORIAL

LES ABÎMES DU POUVOIR

D'après ce que j'ai pu lire dans les journaux, M. Claude Wagner, vous n'aimez pas "aller pêcher la preuve" par l'entremise d'une Commission royale d'enquête. Vous préférez la pêche aux p'tits poissons des chenaux.

Et vous vous méfiez comme peste des requins.

Ce qui fait que vous semblez quelque peu perdre la face dans cette fameuse histoire des faux certificats d'élection.

Car, M. le ministre de la Justice, il s'agit de savoir qui avait organisé la fameuse "partie de pêche aux votes" lors des derniers jours de l'élection de 1962.

Les appâts étaient bien préparés, les hameçons piquants à souhait. Qui avait payé pour les appâts et les hameçons ?

C'est ce que, j'imagine, l'Union nationale aimerait savoir.

C'est pourquoi, depuis 4 ans, elle réclame justice, une justice nue, sévère, impartiale.

Admettez avec moi que votre prédécesseur n'a estomaqué personne par son zèle justicier. Il avait écarté l'affaire d'une chique-naude, tout comme son chef, M. Jean Lesage, et son ex-ami, M. Georges-Emile Lapalme.

Des braillards que ces unionistes, des mauvais coucheurs !

Tant et si bien qu'il a fallu que M. André Lagarde, lésé dans son honneur, prenne l'affaire lui-même en mains et, qu'en compagnie d'un avocat, Me Claude Danis, il dépose toutes chaudes des preuves sous le nez même du procureur général, de ses avocats et de sa police. A leurs frais et périls, bien entendu. Le juge Marc-André Blain accordait une pré-enquête et les p'tits poissons des chenaux étaient repérés.

Mais les requins, eux, s'étaient réfugiés dans les abîmes du pouvoir.

Ils y sont toujours.

Et c'est là le scandale, M. le ministre de la Justice. Selon vous, justice a été faite. Ce n'est pas notre avis. Ce n'est pas l'avis de nombreux citoyens de cette province.

Vous vous êtes déjà montré plus exigeant, plus opiniâtre. Il ne faudrait tout de même pas que l'esprit de parti vous fasse perdre votre belle réputation. Regardez M. Guy Favreau, il s'en mord encore les doigts !

Lucien LANGLOIS

MONTREAL-MATIN,

le peuple

MONTMAGNY
hebdomadaire
publié
le jeudi

A la Rédaction:
André Collin
Thomas Tremblay
Paul Gros d'Aillon
C.P. 128



Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



ORGANE DE LA CÔTE-DU-SUD
DEPUIS 1900

POLITIQUE PROVINCIALE



"Qu'on dise à la population combien coûteront dans l'immédiat les réformes de l'éducation"

Le député de Montmagny au provincial, M. Jean-Paul Cloutier, B.A., L.S.C., a demandé au ministre de l'éducation de dire clairement à la population combien coûteront dans l'immédiat les réformes entreprises dans le domaine de l'éducation.

M. Cloutier qui parlait alors sur une motion de blâme à l'endroit du ministre de l'éducation a lui aussi demandé la démission de M. Gérin-Lajoie.

Dans une critique qui se voulait objective, le député unioniste de Montmagny a fait porter son intervention sur quatre points précis de la politique du gouvernement que nos lecteurs seront eux aussi à même de juger en prenant connaissance de l'exposé de M. Cloutier qui suit:

M. CLOUTIER: Je voudrais traiter brièvement de la motion de blâme qui a été apportée par l'Opposition dans le domaine de l'éducation, mais en limitant mes remarques au domaine du financement parce que j'ai constaté, au cours des interventions, que ce domaine n'avait presque pas été touché sauf, peut-être, par le ministre des Affaires municipales. Je le ferai peut-être sur un ton moins passionné que le ministre des Affaires municipales parce que dans ma profession, au contact continu des chiffres et des calculs, on apprend à rester calme.

Je serais bien mal venu de ne pas reconnaître d'abord qu'il s'est fait un bon travail et un travail nécessaire au service des finances du ministère de l'Éducation dans plusieurs domaines. J'énumérerai particulièrement l'uniformisation de la présentation des états financiers des commissions scolaires, la normalisation des dépenses et des revenus, la présentation des budgets et l'établissement des subventions d'équilibre budgétaire. D'ailleurs, mes fonctions professionnelles de vérificateur m'appellent à travailler continuellement en étroite relation et en étroit contact avec les commissions scolaires et à conseiller les secrétaires-trésoriers dans l'exercice de leurs fonctions.

Si j'ai d'une part signalé l'actif qui m'empêche de blâmer sans distinction le travail du ministre de l'Éducation, je dois aussi en signaler le passif. Il est indéniable que le ministre de l'Éducation a perdu, dans le public et au sein de la population, l'auréole dont ses multiples et louables initiatives dans ce domaine l'avaient paré. On pourrait résumer sous les chefs d'accusation suivants les reproches que l'on peut honnêtement lui adresser dans le domaine du financement de l'éducation:

Premièrement, d'avoir, conjointement avec le premier ministre, trompé la population au point de départ, dans la propagande et le programme du parti libéral, en affirmant que les réformes en éducation et dans tous les autres domaines seraient réalisables sans augmentation de taxes.

Deuxièmement, d'avoir entrepris son programme de réformes sans étude de planification et sans étude de leur coût et de leurs exigences dans le domaine de la fiscalité.

Troisièmement, d'avoir laissé se perpétuer une mauvaise répartition du fardeau fiscal, de sorte que l'injustice s'est aggravée avec l'augmentation du coût de l'éducation.

Quatrièmement, de ne pas dévoiler clairement à la population, ne pas lui dire franchement combien coûtera dans l'avenir immédiat la réforme commencée.

M. le Président, si vous le voulez bien, nous allons reprendre une à une ces observations. D'abord, le départ a été faussé en 1960 par une promesse irréaliste, celle de ne pas augmenter les taxes. Les contribuables, depuis ce temps, ont appris à goûter combien il est coûteux de mettre en place des structures nouvelles et des changements radicaux dans le système d'éducation de la province de Québec.

L'augmentation importante de la taxe foncière scolaire depuis six ans est sans aucun doute l'incidence qui a le plus surpris et affecté les contribuables du Québec. Etant donné que le milieu rural a particulièrement été affecté par l'augmentation de la taxe foncière, j'ai choisi quatre commissions scolaires de type rural: deux dans mon comté et deux dans le comté voisin, le comté de Bellechasse, commissions scolaires que je connais bien et voici ce que donne le relevé de leur contribution comme taxe foncière.

En 1959/60, une commission scolaire de type moyen, en milieu rural, dans le comté de Montmagny, le taux de taxe 4%, ce qui donnait un impôt foncier fourni par les contribuables de \$8,266. En 1960/61, 4%, en 1961/62, 5%, en 1962/63, 5%, en 1963/64, 5 1/2%, en 1964/65, 6%, pour apporter dans le trésor de la commission scolaire des taxes au montant de \$16,057, soit le double de l'année 1959/60.

Une autre commission scolaire dans le centre du comté. Taxes en 1959/60, 3% pour \$6,584, les années suivantes: 3%, 3 1/2%, 3%, 3.52% et en 1964/65, 4.92% pour apporter des revenus de \$11,461.57 soit presque le double qu'en 1959/60.

Dans Bellechasse, une commission scolaire dans le centre du comté de Bellechasse. En 1959/60, 3% pour fournir \$13,168 en taxes. Ensuite, 3 1/2%, 4%, 4%, 5.40% et 6% pour un total en 1964/65 de \$27,882.60, soit le double qu'en 1959/60.

Une autre commission scolaire dans Bellechasse, dans la partie sud du comté. En 1959/60, 3%, montant de la taxe foncière, \$16,935.60. Les années subséquentes, 3 1/2%, 3%, 4%, 5 1/2%, 5% pour un total de \$29,301.50 en 1964/65 et en 1965/66, deux de ces commissions scolaires avaient atteint le taux normalisé après avoir également subi une autre augmentation de taxe dans Bellechasse. C'est la commission scolaire qui avait 6% en 1964/65 à maintenant 6.69% en 1965/66.

Alors, M. le Président, on pourrait prendre chacune des 1,600 commissions scolaires de la province et dresser un tableau très impressionnant. D'ailleurs, la commission Bélanger nous indique au tableau 68 à la page 539 que les revenus provenant de l'impôt foncier pour l'année

(suite à la page 8)



COMITE DU CARNAVAL DE ST-PASCAL — Le carnaval de St-Pascal bat son plein et la paroisse rayonne d'un esprit carnavalesque. Si les activités remportent tant de succès c'est grâce aux charmantes duchesses qui s'aiment la gaieté et aussi au travail intensif du comité dont la photo nous montre les membres entourant les concurrentes au titre de reine du carnaval De g. à d., 1ère rangée: M. Claude Langlais, vice-prés., les duchesses Josette Guérette, Anine Pelletier, Aline Beaulieu, M. Bertrand Soucy, prés.; 2ième rangée: M. Viateur Laplante, M. l'abbé Gaétan Guimont, conseiller, M. Clément Lebel, trés., Mlle Madeleine Moreau, sec., M. Marc D'Amours, M. Gilles Frève et M. Gérard Allaire, directeurs. N'apparaissent pas sur la photo: Mlle Gisèle Boucher, MM. Julien Chouinard et Rock Nadeau.

AU PALAIS DE JUSTICE DE MONTMAGNY

Armand Roy avoue sa culpabilité sur plusieurs chefs d'accusation

L'un des dix présumés criminels les plus recherchés au Québec, Armand Roy, 45 ans, de Montréal, a comparu devant le juge Paul-Eugène Baillargeon cette semaine au Palais de Justice de Montmagny en rapport avec le réseau de vols de beurre qui opère dans la province depuis plus de quatre ans.

Roy avait été arrêté à Montréal jeudi dernier par les limiers de la Métropole qui après l'avoir interrogé, l'expédiaient

chefs d'accusations portés contre lui, au nombre de 13. Le juge n'a toutefois pas rendu sa sentence immédiatement, car d'autres dossiers doivent être entendus plus tard à son sujet. C'est sur une demande du substitut de la Couronne, Me Yvon Mercier, que le juge a consenti à reporter le prononcé de ses sentences au 24 février prochain. Entre temps, tout cautionnement a été refusé

à l'inculpé qui a été retourné aux cellules.

Sur les 13 plaintes pour lesquelles Roy s'est reconnu coupable, huit ont porté sur des vols de beurre perpétrés avec effraction, totalisant une valeur de \$19,866 tandis que les cinq autres consistaient en des accusations de complicité au sujet de vols pour une valeur de \$14,568.95.

Conrad Meunier condamné à 11 ans de bagnes

Conrad Meunier, un montréalais de 41 ans, a été condamné cette semaine à une peine de 11 ans de pénitencier après s'être reconnu coupable sur les six chefs d'accusation portés contre lui. Toutefois, ces 11 années seront purgées concurremment avec une peine de 14 ans reçue l'année dernière. Il s'agit de la première condamnation en marge de la découverte du réseau de vols de beurre, réseau qui semble avoir des ramifications dans toute la province.

Trois chefs d'accusation portaient sur des vols de beurre alors que les autres se lisaient comme suit:

1) Vol commis avec effraction dans la nuit du 16 au 17 novembre 1962, au bureau de St-Léonard d'Aston, comté de Nicolet. La somme volée s'élevait à \$1,130, soit \$230 en argent courant, \$600

en timbres-poste, et une collection d'ancienne monnaie d'une valeur estimée à \$300, qui appartenait à la maîtresse de poste.

2) Dans la nuit du 13 au 14 décembre 1962, tentative de vol qualifié à la succursale de la Banque Canadienne Nationale de St-Liboire, comté de Bagot, ou, après avoir pénétré par effraction, il ligotait le gérant, M. Ernest Ledoux.

3) Dans la nuit du 5 au 6 décembre 1962, vol avec effraction à Valcours, comté de Shefford, dans la bijouterie de M. Denis Brainville, consistant à une somme de \$150. en argent et à une valeur de \$2,500. en bijoux.

Lorsqu'il a prononcé la sentence, le juge a dit qu'il tenait compte de l'âge de l'accusé et qu'il croyait que lorsqu'il sortirait, il aurait plus de 50 ans, "un âge où les envies ont grandement diminué."



Armand "Coco" ROY

directement à Montmagny ou de nombreux chefs d'accusation l'attendaient. Il était recherché depuis un an.

Lors de sa comparution, Roy a avoué sa culpabilité sur tous les

Yvon Fournier écope de cinq ans de pénitencier

Yvon Fournier, camionneur de Daaquam, âgé de 31 ans, a écopé mardi de deux sentences totalisant cinq ans de pénitencier. C'est la juge Paul-Eugène Baillargeon qui a prononcé la sentence, qu'il a rendue concurrente à une peine de quatre ans que purge présentement l'inculpé, en lui disant qu'il lui accordait "la chance de sa vie."

Fournier avait plaidé coupable à une accusation de vol qualifié perpétré dans nuit du 16 au 17 mars 1965, à St-Camille de Bellechasse. Une somme de \$3,676.49 en argent et \$500 en obligations, appartenant à la Fédération des Caisses Populaires avaient été dérobées à ce moment à la Caisse Populaire de St-Camille. Le prévenu aurait usé de violence à

l'endroit du gérant de l'établissement et de son épouse, M. et Mme Lucien Talbot et il se serait présenté muni d'une arme offensive, C'est pour cette offense de trois ans.

Pour ce qui est de la deuxième infraction criminelle, elle consistait à une tentative de vol à main armée, commise dans la nuit du 19 au 20 mars 1965, à la Caisse Populaire de Saint-Just. Le prévenu aurait également usé de violence à cette occasion.

CKBM

Du lundi au vendredi

à

12.30 p.m.
&
5.30 p.m.

Vous avez
RENDEZ-VOUS
avec

JEAN FROFITE

Une présentation
de

La Brasserie DOW
du Québec Ltée

JULES COTE LTEE

Distributeur pour
la région.



FIER PAPA?

La Sun Life offre plusieurs plans modernes qui intéressent particulièrement le nouveau papa. Que vous ayez besoin d'assurance sur votre propre vie, d'un revenu familial advenant votre décès ou de fonds pour garantir l'instruction de vos enfants, vous constaterez que la Sun Life a la réponse à votre problème. Communiquez avec nous sans délai.

René Adam

Trois-Saumons P.Q.
Tél.: 247-5624

**SUN LIFE DU CANADA
COMPAGNIE
D'ASSURANCE-VIE**

La Corporation de Prêts du Québec

(fondée en 1924)

Membre de l'Ass. Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS
Actions & Fonds Mutuels
Consultez notre représentant autorisé

Entrope Méthot

2, St-Jean-Baptiste-ouest Tél.: 248-0669 Montmagny



C.P. 1124,
Montmagny

Léo Boulet

Commerçant de chevaux
et vaches laitières

Toujours en mains: Chevaux et vaches
spécialement pour laitiers, de première qualité.

Ecurie: Route Trans-Canada, près de L'Espinay
Téléphone: 246-5480 — Cap St-Ignace

Conditions paiement faciles

- Pour vous mesdames -



La collection Esprit est également dessinée par David Kidd. Mais elle porte l'étiquette de Jabé au lieu de Jablow ce qui signifie, pour les initiés que le prix des modèles ne dépassera pas \$200. Une collection boutique à prix plus abordables donc pour les jeunes filles et les jeunes mariées. Ci-haut, ensemble de deux teintes bleu marine et rouge. La jupe à godets est coupée sur le biais, la veste s'ouvre sur un corsage de piqué.



David Kidd

UNE
SEULE
SIGNATURE
DEUX
COLLECTIONS

Quand David Kidd signe David Kidd pour Arthur Jablow, les modèles de sa collection boutique sont plus élaborés et plus coûteux. Ci-haut tailleur quadrillé vert pomme et blanc en worsted de laine. Petit col rabattu et manches tubulaires pour la veste semi-ajustée, jupe très légèrement évasée. Le tailleur se complète d'une surblouse en soie italienne vert lime. David Kidd aime beaucoup les ensembles interchangeable, les garde-robe "capsule".

LES ROULADES AUX FRUITS



Les Roulades aux Fruits présentent une pâte délicieusement fondante, préparée à base de levure, et incrustée de noix, de raisins et de morceaux d'ananas. Une friandise toute spéciale pour l'heure du thé ou de la pause-café!

ROULADES AUX FRUITS Pour 6 ou 8 personnes

- 1 tasse de sirop de maïs doré
 - 1/2 tasse de cassonade
 - 2 cuil. à thé de cannelle
 - 1/2 tasse de noix hachées
 - 1/4 de tasse de raisins secs
 - 1/2 tasse d'ananas coupés en dés
 - 2 tasses de farine tout-usage tamisée une fois
 - 3 cuil. à thé de poudre à pâte
 - 1 cuil. à thé de sel
 - 6 cuil. à table de graisse végétale
 - 3/4 de tasse de lait
 - 1/4 de tasse de beurre ou de margarine
- Chauffer le four à 450°F (four chaud).
Graisser un moule rond de 9 pouces et y verser le sirop de maïs.
Amalgamer la cassonade, la cannelle, les noix hachées, les raisins et l'ananas. Mettre en attente.
Tamiser ensemble dans un bol la farine, la poudre à pâte

et le sel. Y introduire la graisse végétale en coupant finement jusqu'à ce que la préparation ait l'aspect d'une semoule. Faire une fontaine au centre; y verser le lait et mélanger à la fourchette jusqu'à ce que la farine soit bien absorbée. Renverser la pâte sur une planche légèrement farinée; la pétrir doucement 6 ou 7 fois. Abaisser au rouleau en un rectangle de 9 x 18 pouces. Tartiner de beurre ou de margarine ramollis; parsemer du mélange cassonade-et-fruits. Rouler à partir d'un côté long, à la manière d'un gâteau roulé. Diviser en 10 tranches et les placer sur le sirop dans le moule.
Cuire au four, de 15 à 18 minutes ou jusqu'à point. Poser le moule sur une grille et laisser tiédir 5 minutes avant de démouler sur un plat de service.

Attention aux bains de mousse

Le bain de mousse quand la mousse est obtenue à l'aide d'une préparation commerciale, poudre ou capsule, n'est pas à conseiller pour les petits enfants. Certains bébés développent des allergies, certains troubles des voies urinaires au contact de cette mousse artificielle. Surtout les petites filles. Les pédiatres ne se sont aperçus qu'à la longue de l'effet nocif des bains de mousse, des lotions, des crèmes, des désodorisants sur certains enfants. Ils conseillent aux mamans d'agir avec prudence et de se servir de leurs jugements. Aucun médecin n'ose recommander l'abandon des produits de toilette pour les enfants. "Cela plaît aux mères, dit l'un d'eux. Un enfant souffre moins d'une allergie qu'il souffrirait de la négligence de sa mère."



M. Charles-Eugène Bouchard, président d'Honneur de la campagne 1965 du Prêt d'Honneur S.S.J.B., montre le billet chanceux (14,949) de Mme Gérard Caron de Tourville, gagnante d'une auto-neige "Moto-ski", gracieusement offerte par les Industries Bouchard Inc., de La Pocatière.

Le Prêt d'honneur de la S.S.J.B. recueille près de \$8,000

La campagne 1965 du Prêt d'Honneur de la Société St-Jean-Baptiste du diocèse de Ste-Anne s'est avérée un succès.

Malgré que l'objectif n'ait pas été atteint, il n'en demeure pas moins que les montants recueillis à date totalisent près de \$8,000.00. Nul doute que des souscriptions à venir permettront de dépasser ce chiffre.

Berthier	\$ 129.95
Cap St-Ignace	312.00
St-Louis (Kam.)	72.05
Lac Frontière	100.75
L'Islet	394.28
Mont-Carmel	152.10
Montmagny	1,177.37
N.D. du Portage	60.00
N.D. du Rosaire	36.65
Rivière-duloup	960.75
Rivière-Ouelle	--
St-Adalbert	--
St-Alexandre	200.00
St-André	200.00
La Pocatière	910.50
St-Antoine	175.00
St-Apolline	--
St-Athanase	30.50
St-Aubert	15.00
St-Bruno	28.82
St-Cyrille	98.00
St-Damase	--
St-Denis	47.50
St-Eleuthère	--
St-Euphémie	41.30

lis à date totalisent près de \$8,000.00. Nul doute que des souscriptions à venir permettront de dépasser ce chiffre.

Les montants recueillis dans les paroisses du diocèse, sont les suivants:

St-Fabien	\$ 82.90
St-Félicité	--
St-François	--
St-Gabriel	98.00
St-Germain	9.87
St-Hélène	160.00
St-Jean P. Joli	275.00
St-Joseph	46.20
St-Just	68.26
St-Louise	--
St-Lucie	23.61
St-Marcel	188.50
St-Omer	--
St-Onésime	22.35
St-Phôme	--
St-Pamphile	452.55
St-Pascal	357.50
St-Paul	79.00
St-Perpétue	224.43
St-Philippe	20.00
St-Pierre	132.36
St-Rock	51.00
Tourville	140.00
St-Eugène	140.51

Total \$ 7.714.56

Le troupeau Ayrshire de l'I.T.A. de La Pocatière à l'honneur

par Maurice LEVESQUE

Lors de la réunion annuelle de la Société Ayrshire du Québec, le 3 février dernier, l'Institut de Technologie agricole de La Pocatière s'est vu décerner, pour son troupeau, le certificat de la meilleure production du Club Ayrshire de l'Est du Québec. La moyenne de production, basée sur 22 lactations complétées au cours de l'année de contrôle 1964-65 a été de 11,040 livres de lait, 441 livres de gras (3.99%), soit un BCA de 135 pour le lait et de 131 pour le gras.

Monsieur Ludger Dufour, agronome-professeur en charge du département de zootechnie à l'I.T.A., La Pocatière, nous rapporte ce fait intéressant que, l'an dernier, le troupeau Ayrshire de cette institution s'est classé le onzième au Canada dans la catégorie des troupeaux de 19 à 25 lactations.

La moyenne du troupeau qui était de 8,422 livres de lait en 1962-63 est passée à 10,187 livres en 1963-64 pour atteindre, l'an dernier, la moyenne rapportée plus haut. En même temps, la production de gras passait de 367

à 436 livres pour la même période.

Ces résultats ont été obtenus en partie par une sélection judicieuse des sujets surtout grâce à une meilleure exploitation du potentiel génétique des vaches résultant d'une alimentation plus adéquate.

Concert d'orgue à St-Pascal de Kamouraska

Le 6 février dernier avait lieu en l'église de St-Pascal un concert d'orgue sous la direction de M. l'abbé Antoine Bouchard du collège de La Pocatière. Mlles Leblanc, Michaud et Fortin ont alors interprété les plus belles oeuvres des grands maîtres comme Bach, Couperin et autres.

On sait que St-Pascal possède un orgue dont la réputation a largement dépassé les frontières du Québec. Il est même question que des cours de musique d'orgue y soient donnés à l'été. Nous devons rendre hommage ici à

SATISFACTION DU PRESIDENT

M. J. Antoine Lebel de St-André, président actif de cette campagne, se dit heureux du support que lui ont apporté les organisateurs régionaux: Mme Maurice Fortin, M. Jean-Luc Chouinard, M. J. Antonio Chouinard, M. Ls A. Lemieux, M. Raymond Blais, M. Clément Lessard et M. Edouard Pelchat. De leur côté, Mme Léo Laberge, M. Ghislain Santerre, et M. Paul Lafrance, organisateurs de nos villes ont également accompli un magnifique travail.

MERCI

A tous ces organisateurs dévoués, aux solliciteurs et sollicitieuses qui recueillirent des dons de \$0.05, 0.10, 0.25, 0.50, 1.00 et quelques rares \$5.00, et à tous les généreux donateurs enfin disons un grand MERCI.

LES JEUNES EN BENEFCIENT

L'Oeuvre diocésaine du Prêt d'Honneur de la S.S.J.B. affiche donc une vigueur indiscutable dans notre région. S'appuyant sur cette conviction aussi saine et profonde que nécessaire par nos jours, que l'avancement de notre peuple repose sur son degré de perfectionnement, elle fait en sorte d'aider le plus possible et un plus grand nombre possible de nos jeunes talentueux mais peu fortunés.

Soyons-en fiers, ce perfectionnement de nos jeunes d'aujourd'hui procurera à notre peuple de demain, les éléments nécessaires à son émancipation sociale, professionnelle, politique et économique. D. Bérubé.

Nicole première reine du Carnaval 66 à La Pocatière

par Maurice LEVESQUE

C'est dimanche soir à l'Amphithéâtre du Collège de La Pocatière qu'avait lieu le couronnement de la reine du carnaval 1966 de La Pocatière. Le sort a désigné Mlle Nicole Drapeau qui devient Sa Majesté Nicole Ière.



Nous offrons à Sa Majesté Nicole Ière nos plus sincères félicitations et un règne des plus heureux.

Les autres duchesses du carnaval qui aspiraient à la couronne royale étaient Mlle Louise Crête, infirmière, et Mlle Victoire Lord, secrétaire à l'U.C.C.

Le maître de cérémonie lors du couronnement était M. De Sales Gauthier, figure bien connue dans le domaine des loisirs de la région.

AVIS de dissolution de coopératives d'électricité

Avis est donné que la Coopérative d'Électricité du Lac Trois-Saumons, comté de l'Islet, la Coopérative d'Électricité de Montmagny-Sud et la Coopérative d'Électricité de l'Île-aux-Grues, comté de Montmagny, ont été déclarées dissoutes par l'Office de l'électrification rurale, le vingt-six janvier mil neuf cent soixante-six, conformément aux articles 68, 69, 70 et 71 de la Loi de l'électrification rurale.

L'OFFICE DE L'ELECTRIFICATION RURALE

Par: Jean Mercier, Président.

De nombreuses personnalités étaient présentes parmi lesquelles on remarquait, M. le chanoine Charles Dumais, curé de la cathédrale, le Maire Gérard Dallaire, le président du carnaval, M. Fernand Kirouac, le Dr Raymond-Marie Raymond, le Dr André Nadeau, le Dr Jean Dumais et plusieurs autres.

La partie musicale avait été confiée à l'ensemble "Les 4-20" qui ont donné un concert très apprécié du public venu de La Pocatière et des environs.

Pouvez-vous devenir COMPTABLE ?

Grâce à une analyse de vos qualifications personnelles, vous saurez enfin si, oui ou non, vous avez les qualifications requises pour obtenir un des diplômes suivants:

- COMPTABLE GENERAL PROFESSIONNEL
- COMPTABILITE ADMINISTRATIVE (Administration)
- TENEUR DE LIVRES PROFESSIONNEL
- FORMATION GENERALE AUX AFFAIRES
- NOTIONS GENERALES DES AFFAIRES
- LANGUES VIVANTES (avec diques) Anglais-Espagnol-Italien-Allemand-Russe-Etc.

Notre méthode d'enseignement par correspondance est unique en Amérique et conforme aux plus récents programmes. Nos cours sont personnalisés, gradués et corrigés individuellement. Nous vous offrons, vous le savez, des garanties indiscutables quant à l'efficacité de notre méthode et la valeur de notre corps enseignant, formé de spécialistes pourvus des plus hauts diplômes.

POUR FAIRE ANALYSER VOS QUALIFICATIONS PERSONNELLES, SANS AUCUN FRAIS, NI OBLIGATIONS, INDIQUEZ VOTRE CHOIX ET POSTEZ CETTE ANNONCE AUJOURD'HUI MEME A :

ACADEMIE PROFESSIONNELLE D'AMERIQUE Boite Postale 280, Ste-Foy, Québec 10.

Nom
 Adresse
 Tél.:
 Occupation

"Qu'on dise à la population . . .

finissant le 30 juin 1965 étaient de \$221,250,000 à comparer avec un revenu de taxe foncière de \$119,523,000 pour l'année finissant le 30 juin 1960, c'est-à-dire une augmentation de \$101,727,000 ou environ 85%.

Je pense, M. le Président, que ces chiffres sont éloquentes et qu'ils prouvent, hors de tout doute, que les commissions scolaires, les contribuables qui fournissent des taxes aux commissions scolaires, surtout en milieu rural, ont fourni un effort très considérable pour le financement de l'éducation. Il y a eu d'autres augmentations de taxes sur lesquelles je n'insisterai pas et qui ont porté sur les revenus généraux perçus par le gouvernement, soit à l'item taxe de vente de 2%, lorsqu'on l'a porté de 2% à 4% pour fins scolaires, et l'augmentation de l'impôt sur le revenu par la baisse des exemptions de base.

M. BELLEMARE: D'accord.

M. CLOUTIER: Comme deuxième reproche M. le Président, j'ai parlé de l'entreprise des réformes sans étude préalable et sans planification suffisante. Vous vous souvenez, M. le Président, que la première étude sérieuse de planification du coût et des besoins financiers de l'éducation n'a été faite et publiée par le ministère qu'en janvier 1964, sous le titre *Étude et documents*, numéro 1, janvier 1964, « Les besoins financiers de l'éducation au Québec 1964-1967 ». C'est une publication du service de l'information du ministère de la Jeunesse. A cette occasion, M. le Président, nous avons fait un débat, à la suite d'une motion apportée par le député de Compton, motion dont le fond consistait à reprocher au gouvernement l'augmentation démesurée du fardeau de la taxation scolaire, surtout en milieu rural. Et à ce moment, j'avais l'occasion de faire au gouvernement le reproche suivant, dans les termes que voici: « On peut regretter déjà que le ministère de la Jeunesse n'ait pas prévu, dès 1960, le coût de l'instruction gratuite et que la première étude sérieuse de planification n'arrive qu'en 1964, trois ans après que l'on a changé tout le système de subventions aux commissions scolaires ».

Je disais encore, dans cette intervention, M. le Président, pour expliquer que le fardeau fiscal imposé aux contribuables du milieu rural était démesuré, je citais les chiffres suivants: « Durant les trois années subséquentes, c'est-à-dire 1964-65, 1965-66, 1966-67, à même l'augmentation des revenus des commissions scolaires, augmentation qui s'établit à \$126,400,000, les contribuables en fourniront \$67,900,000, et les subventions du gouvernement \$58,500,000. Ainsi, j'ajoutais: La politique du ministère de l'Éducation garde la même orientation, en ce sens que l'effort exigé des contribuables est encore ici supérieur à l'effort fourni par le gouvernement. On exige donc des payeurs de taxes, et les petits sont plus atteints que les gros, la somme de \$94 millions pour quatre années consécutives, et n'oublions pas que le même contribuable paiera également la facture pour les \$400 millions de besoins additionnels exigés par les commissions scolaires, puisque l'État ne pourra verser que ce qu'il aura perçu. Et il ne semble pas qu'il puisse recouvrer une forte partie de ce montant du gouvernement fédéral, si l'on en juge par le dernier résultat de la conférence fédérale-provinciale ».

M. le Président, un troisième reproche au ministre de l'Éducation, c'est la mauvaise répartition du fardeau fiscal.

Plusieurs secteurs de la population, notamment les agriculteurs et les salariés qui reçoivent un revenu modique, se plaignent, à juste titre, que le fardeau de la taxation qu'ils ont à supporter est trop lourd.

Qu'est-ce que le ministre a attendu pour commencer à leur apporter quelque soulagement? Une marche des cultivateurs sur Québec après maintes tentatives infructueuses de la part de l'UCC et des protestations en masse des commissions scolaires pour amorcer un début de normalisation de la taxe foncière.

Le ministre de l'Éducation aurait pu demander à la commission Bélanger un rapport intérimaire sur les correctifs à apporter à la fiscalité scolaire telle qu'elle existe et à la répartition du fardeau fiscal. Ses collègues, le ministre du Revenu et le premier ministre, ministre des Finances l'ont fait et ont obtenu des rapports intérimaires, l'un sur la fiscalité municipale et la taxe de vente, l'autre touchant l'impôt sur les successions. Ce rapport intérimaire aurait permis au ministre et au gouvernement d'apporter plus vite les correctifs nécessaires pour soulager davantage les contribuables les moins en mesure de payer d'une

partie du fardeau fiscal scolaire.

M. le Président, un autre reproche que j'adresse au ministre, c'est celui de ne pas dévoiler clairement à la population à l'heure actuelle qu'il lui en coûtera davantage pour les réformes entreprises.

Le ministre n'a ménagé ni ses efforts, ni ses voyages, ni ses talents de persuasion quand il s'est agi de vendre le bill 60 et l'opération 55. Il serait maintenant temps qu'il entreprenne une autre mission, celle d'expliquer aux contribuables du Québec quelle collaboration financière le gouvernement exigera d'eux.

M. BELLEMARE: Très bien!

M. CLOUTIER: Le ministre des Affaires municipales déclarait hier dans son intervention que la population devrait s'imposer des sacrifices pour payer le coût de l'éducation. D'accord. Mais l'exemple du sacrifice ne doit pas toujours venir d'en bas. De temps en temps, il doit venir d'en haut. Il doit venir de ceux qui ont beaucoup plus les moyens de contribuer. Et l'exemple du sacrifice doit venir surtout des gouvernants qui doivent démontrer à la population qu'ils utilisent le sens de la mesure et de l'économie dans les dépenses publiques...

M. BELLEMARE: Très bien!

M. CLOUTIER: ... et qu'ils donnent aux valeurs leur véritable hiérarchie, celle qu'elles portent intrinsèquement et non pas celle qui est inspirée par l'opportunisme et les préoccupations secondaires.

M. BELLEMARE: Très bien, très bien!

M. CLOUTIER: M. le Président, c'est à ces signes que la population mesurera le sérieux des gouvernants et le degré de collaboration qu'elle pourra et devra leur donner.

Si le ministre veut parler aux contribuables en toute franchise, ce qui est devenu un devoir plus impérieux que jamais pour les gouvernants et ceux qui aspirent à les remplacer, il leur dira que la continuation des réformes entreprises va coûter des millions et des millions.

Dans cette étude numéro 1 à laquelle je faisais allusion il y a un instant, le service d'information du ministère de la Jeunesse donnait dans un tableau les besoins financiers de la province dans le domaine de l'éducation pour les années 64/65, 65/66, 66/67. On y lisait, entre autres, que les commissions scolaires auraient besoin de \$395 millions pour ces trois années. Des besoins additionnels. Que l'enseignement technique et professionnel requerrait \$76,400,000 pour ces trois années. Que les universités auraient besoin d'une somme additionnelle de \$63 millions.

Que les institutions indépendantes subventionnées, pour leur part, auraient besoin de \$14,900,000 et que l'aide aux étudiants requerrait la somme de \$21,900,000. Ce qui faisait comme projection pour ces trois années des besoins financiers de \$571,500,000, dans les principaux secteurs de l'éducation. Et au total, pour tout le domaine de l'enseignement au Québec, on estimait cette somme, pour ces trois années, à \$738,900,000.

D'ailleurs, M. le Président, ceux qui ont contribué de près à la préparation des budgets scolaires 1965/66 — et je suis un de ceux-là — se sont bien vite rendu compte de l'accroissement important des sommes requises avec la mise en place des régionales. Nous aurons l'occasion, en d'autres circonstances, M. le Président, de donner des chiffres intéressants en cette matière. Tout de même, je voudrais souligner, à ce stade-ci, que cette étude du ministère de l'Éducation, cette étude qui a été publiée en 1964, devrait être reprise à la lumière des chiffres réels que l'on possède pour 1964/65, à la lumière des estimations budgétaires qui ont été soumises pour l'année 1965/66. L'on devrait pouvoir procéder avec ces données à une bonne estimation pour les 3 ou 5 prochaines années et rendre cette estimation publique, même si cela demande au ministre de l'Éducation autant de courage et de franchise que le ministre de la Santé en a mis dans sa correspondance avec Washington.

C'est à ce prix que la population pourra de nouveau avoir confiance aux réformes commencées et pourra continuer de collaborer à leur perfectionnement. La motion de blâme n'aurait-elle contribué qu'à persuader le ministre de sa faillibilité et lui rappeler l'importance de la vertu d'humilité, elle aura été fort utile et même nécessaire. Je voterai donc pour la motion, sachant qu'elle contribue à l'amélioration du ministère de l'Éducation et à la sanctification du ministre.

Inscription à l'École de Métiers

Si vous songez à vous inscrire à l'École de Métiers de Montmagny pour la prochaine année scolaire, veuillez prendre note que l'École de Métiers recevra les inscriptions jusqu'au 1er mars 1966.

L'École de Métiers offre les cours suivants:

Cours de métiers: Durée de 2 ans. - De préférence une 9e année. - (Exceptionnellement, à cause de l'âge avancé, ou de certains besoins financiers de finir ses études au plus tôt, quelques élèves de 7e et 8e année pourraient être acceptés.

Cours technique (classe préparatoire): Durée 4 ans. - De préférence une 10e année. - (Exceptionnellement, certains élèves de 9e année scientifique, selon de bons résultats en classe pourraient être acceptés.)

Cours technique (1ère spécialisation): Durée de 3 ans. - De préférence une 11e année scientifique. - (Les élèves de 11e générale assez forts en mathématiques et sciences peuvent être acceptés à certains endroits).

Cours intensifs de métiers: Durée 1 an. - Ce cours s'adresse aux finissants de la 11e année générale, aux finissants des autres classes de 11e année et à ceux de 12e année qui sont intéressés au cours de métiers.

AVIS AUX INTERESSES

N'oubliez pas de vous inscrire avant le 1er mars 1966 en vous procurant une formule d'inscription à l'adresse suivante:

ÉCOLE DE MÉTIERS,
157, rue St-Louis,
Montmagny.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTMAGNY

MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE DE LESSARD
Comté de L'Islet.

AVIS PUBLIC

Prenez avis que les 14 et 15 mars 1966, à compter de 10:00 heures de l'avant-midi jusqu'à 5:00 heures de l'après-midi, à la salle du Conseil de Saint-Cyrille, il y aura dans la municipalité de Saint-Cyrille, comté de L'Islet, votation au scrutin secret aux fins de décréter si le règlement no 169 ci-dessous énoncé au long, adopté par le conseil municipal le 7 février 1966, doit être approuvé ou désapprouvé par les électeurs.

Règlement No 169

Règlement concernant la révocation des règlements de prohibition et autorisant la Régie des Alcools du Québec à émettre des permis.

ATTENDU qu'en raison de la Loi de la Régie des Alcools du Québec, il est opportun de révoquer les règlements de prohibition pouvant être en vigueur dans la municipalité et d'autoriser la Régie des Alcools du Québec d'émettre des permis selon la Loi de la Régie des Alcools du Québec.

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné. Il est proposé par le conseiller ALCIDE ST-HILAIRE Secondé par le conseiller ERNEST MOREAU Que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Cyrille de Lessard par son règlement no 169 décrète ce qui suit, savoir:

1— Les règlements de prohibition pouvant être actuellement en vigueur dans la municipalité sont révoqués et la Régie des Alcools du Québec est autorisée à émettre, dans la municipalité des permis suivant la Loi de la Régie des Alcools du Québec:

2— Le présent règlement entrera en vigueur après avoir été soumis à l'approbation des électeurs de la municipalité conformément à la Loi de Tempérance du Québec et il sera ensuite déposé au bureau du greffier de la Régie des Alcools du Québec suivant la loi.

SIGNE, séance tenante à Saint-Cyrille de Lessard, comté de L'Islet, ce 7ième jour du mois de février 1966.

Adopté

(signé) Pierre Boucher, maire.
(signé) Aimé Lord, secrétaire-trésorier.

Vraie Copie.

Aimé Lord

Secrétaire-Trésorier de la Municipalité
de Saint-Cyrille de Lessard.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE

Assemblée générale et élection ce soir

L'Association de Chasse et Pêche de Montmagny-L'Islet tiendra ses assises annuelles ce soir au Centre Sportif "Le Bûcheron". Cette importante assemblée débutera à 8 heures p.m.

A chaque assemblée annuelle, la constitution exige à l'article 14: a) Qu'un nombre de directeurs (équivalant à celui de sièges vacants) devront être élus par les membres seniors actifs et en règle de l'Association pour un terme de deux années afin de succéder à ceux dont le terme expire. b) Que les candidats proposés devront être des membres seniors en règle de l'Association depuis au moins deux mois.

Tout groupe de cinq (5) membres seniors actifs et en règle avec l'Association pouvait nommer un ou des membres pour fonctions électives en envoyant ou en donnant un avis écrit de cette nomination au Comité préposé à la nomination, au moins avant jeudi dernier.

Au moins 16 membres ont vu ainsi leur nom proposé et seront en lice pour les élections de ce soir. Ce nombre est de

beaucoup supérieur à celui de l'an dernier alors que seulement huit candidats s'étaient présentés pour combler un nombre égal de vacances. Cette augmentation des candidatures est de bon augure et démontre bien l'activité qui règne au sein de l'Association.

Les votants devront choisir huit nouveaux directeurs parmi les membres suivants: MM. Roland Simoneau, Rénald Normand, Jos. Lachance, Camille Fortin, Alphonse Barde, Georges Langlois, et Georges Lemieux, sortants, et MM. Jean-Paul Tremblay, Emmanuel Coulombe, Thomas Tremblay, Robert Côté, Guy Coulombe, Denis Bernier, Paul Caron, Wellie Walsh et Jean-Louis Pelletier.

Il est donc important que chacun des membres prévoit un conseil de direction qui agira de manière à procurer des activités encore plus intéressantes, surtout avec l'acquisition l'an dernier par l'Association, du futur paradis de chasse et pêche: la "Grande-Ecluse".

M. Jean-Guy Gallant remporte le prix de \$100

Mercredi soir, le 9 février, au chalet des skieurs à St-Pacôme, avait lieu le tirage des billets au profit du Centre de Ski de la Côte-des-Chats. M. Gilbert Royer, président du club, présidait au tirage.

Le 1er prix, un équipement de ski d'une valeur de \$100.00, don du Magasin "Sports Loisirs" de La Pocatière, a été gagné par M. Jean-Guy Gallant de St-Philippe de Néri. (no du billet 751).

Le 2ième prix, une carte de saison, valable pour deux ans (valeur de \$30.00) don du Club de Ski, a été gagné par M. l'abbé Maurice Proulx de La Pocatière. (no du billet 3854).

Le 3ième prix, une paire de patins, valeur de \$20.00, don de M. Robert Tardif, quincailleur à St-Pacôme, a été gagné par M. Raymond-Marie Gagnon de St-Pacôme. (no du billet 3845).

Le 4ième prix, une carte de saison (valeur de \$15.00) don du club de ski, a été gagné par M. Laurent Lévesque, transport, de St-Pacôme Station. (no du billet 305).

Le 5ième prix, une carte de saison pour étudiant, (valeur de \$7.50, a été gagné par M. Jean-Pierre Sénéchal de La Pocatière. (no du billet 5725).

Félicitations aux heureux gagnants et sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de ce tirage.

Un merci spécial au magasin "Sport Loisirs" de La Pocatière et à la Quincaillerie Robert Tardif de St-Pacôme pour les magnifiques prix qu'ils ont gracieusement offerts pour ce tirage.

Le Club de Ski de la Côte des Chats.

Unité Sanitaire

LUNDI, 21 février: Inspection médicale scolaire.

MARDI, 22 février: Hôpital: Clinique de BCG. St-François: 2 hres: Clinique de bébés.

MERCREDI, 23 février: St-Pierre: 1 h. 30: Clinique de bébés.

JEUDI, 24 février: Unité Sanitaire: 2 hres à 4: Clinique de bébés. Berthier: 2 hres: Clinique de bébés. Inspection médicale scolaire.

VENDREDI, 25 février: Hôpital: Clinique de BCG. Inspection médicale scolaire. Dr Antonin Bélanger, m.h.



La photo nous montre quelques-uns des champions des différents concours de l'association ainsi que le commanditaire et le président du club. De gauche à droite, première rangée: M. Marcel Lacroix, M. Wellie Walsh et M. Robert Tardif; deuxième rangée: M. Benoit Chabot, M. Fernand Kirouac, représentant Molson, M. Rénald Normand, président, M. Guy Lacombe et M. Armand Pellerin.

Remise des prix aux vainqueurs des concours de chasse et pêche

Samedi dernier, l'Association de Chasse et Pêche de Montmagny-L'Islet Inc, procédait à la remise officielle des prix aux vainqueurs des concours de chasse et pêche pour l'année 1965. Le président de l'association, M. Raynald Normand agissait alors comme maître de cérémonies.

Une assistance nombreuse s'était rendue au Centre Civique de Montmagny à cette occasion, et plusieurs des personnes présentes se sont vues offrir soit des trophées, soit des prix de présence.

A la suite de la distribution des prix, les participants à la soirée, ont envahi la piste de danses et ont évolué aux sons de deux orchestres réputés.

SECTION DE LA PECHE

Pour la section de la pêche, où les concours avaient porté sur sept classes différentes, les premiers prix ont été attribués aux sportifs suivants qui ont également reçu des plaques de distinction Molson, décernées par M. Fernand Kirouac.

Truite grise: M. l'abbé Armand Giasson, 11 lbs 2 oz. Dorée: M. Benoit Chabot, 6 lbs 1 oz. Brochet: M. Robert Tardif, 10 lbs 12 oz. Truite arc-en-ciel: M. Guy Lacombe, 1 lb 5 oz. Ouananiche: M. Marcel Lacroix, 2 lbs 5 oz. Saumon: M. Marcel Lacroix, 11 lbs. Truite mouchetée: M. Léandre Roy, 6 lbs 2 oz.

SECTION DE LA CHASSE

Au secteur de la chasse. le

classement des premiers prix dans les quatre classes au programme a donné les résultats suivants: Corneille: M. Wellie Walsh, 13 abats. Renard: M. Paul-Emile Robin, 4 abats. Marmotte: M. Jean-Louis Julien, 69 abats. Raton Laveur: M. Armand Pellerin, 5 abats.

AUTRES PRIX ATTRIBUES

Dans certaines sections, de même que dans certaines classes, les tournois prévoyaient également des prix jusqu'au cinquième classement, qui ont été attribués comme suit.

PECHE

Truite grise:

2e — Harry Walsh; 3e — Henri Caron; 4e — Rénald Normand et 5e — Camille Fortin. Dorée:

2e — Mme Benoit Chabot; 3e — Robert Tardif; 4e — Mme Robert Tardif. Brochet:

2e — Mme Robert Tardif; 3e — Mme Benoit Chabot. Truite mouchetée:

2e — Armand Labrecque; 3e — Raymond Labrecque; 4e — Joseph Pelletier et 5e — André Collin.

CHASSE

Corneille:

2e — Armand Pelletier, 10; 3e — Jean-Ls Julien, 2; 3e — Georges Lemieux, 5; et 5e — Paul-E. Robin, 3.

Renard:

2e — Jean-Ls Juline, 2; 3e — Georges Langlois, 1; 4e — Wellie Walsh, 1; et 5e — Noël Caron, 1.

Marmotte:

2e — Armand Pellerin, 48; 3e — Paul-E. Robin, 44; 4e — Wellie Walsh, 18; 5e — Roger Blanchet, 8.

Raton laveur:

2e — Henri Sylvestre, 4; 3e — Paul-E. Robin, 2; 4e — Wellie Walsh, 1; 5e — J.-L. Julien, Andre Lemieux, Noël Caron et Pierre-Paul Gagné.

La maison a besoin de réparations!

FAITES-LES MAINTENANT grâce à un prêt HFC

Profitez de la saison morte: les matériaux ne manquent pas, la livraison est rapide et les prix plus économiques. N'hésitez pas! Rénové, redécorez, remeublez s'il le faut... Ensuite vous rembourserez HFC en paiements mensuels commodes. N'attendez pas le printemps, faites-le maintenant... avec un prêt ménager de Household Finance. Et renseignez-vous sur nos taux réduits pour les prêts dépassant \$1,500.

Renseignez-vous au sujet de l'assurance-vie sur les prêts, aux taux réduits de groupe.



Montant du prêt	Plans de remboursement mensuel				
	36 mois	30 mois	24 mois	20 mois	12 mois
\$ 100	\$....	\$....	\$....	\$6.12	\$9.46
300	18.35	28.37
550	23.73	28.28	32.86	51.24
750	31.65	37.88	44.13	69.21
1000	41.45	49.77	58.11	91.56
1600	57.72	79.36
2000	72.15	99.20
2200	79.36	109.12
2500	90.18	124.00

Les paiements ci-dessus comprenant capital et intérêts sont basés sur le remboursement normal. Le coût de l'assurance n'est pas compris.

HOUSEHOLD FINANCE HFC

MONTMAGNY
124, rue St-Jean-Baptiste—Téléphone 248-2620
(au-dessus du Magasin Légaré)
Demandez nos heures d'ouverture le soir

THEATRE TACHE

FEV. 19-20-21-22 SAM. DIM. LUN. MAR.

LE RETOUR D'ALADIN
AVEC
TONY RANDALL
BURL IVES
BARBARA EDEN
EN COULEURS

AUSSI
LES TEMERAIRES
AVEC ROBERT CULP
BRIAN KEITH
JUDI MEREDITH

La Féd. des Oeuvres de Loisirs et l'organisation du hockey

"Notre but est de coordonner les efforts dans une action commune pour obtenir une organisation plus efficace chez nous".

C'est en ces termes, que M. De Sales Gauthier a défini la Fédération des Oeuvres de Loisirs du diocèse de Ste-Anne dont il est le directeur exécutif.

"Nous avons établi le service-hockey pour donner suite à un vœu émis lors d'une réunion de

la Fédération tenue le 1er décembre dernier. Cette réunion", de continuer M. Gauthier, "avait été convoquée pour étudier les possibilités en ce domaine et les modalités à suivre."

D'après le directeur exécutif, deux idées principales étaient ressorties de ce colloque. "Tout d'abord, il fallait s'assurer de la participation du plus grand nombre possible. De plus, il devenait important de rejeter le culte de

la vedette qui tend à s'implanter chez nous et qui peut avoir des résultats nocifs parmi les jeunes."

"Pour débiter dans le domaine du hockey", d'ajouter M. Gauthier, "il a fallu accepter de centrer nos efforts à la base si l'on voulait obtenir des résultats. C'est pourquoi notre action s'est limitée à la catégorie Pee-Wee cette année. Si les bases sont solides, nous monterons d'année en année avec les autres catégories".

En réponse à une question de notre représentant au sujet des résultats du service-hockey, M. Gauthier a qualifié l'opération de succès. "Notre action s'est déroulée surtout au centre du diocèse pour cette année, plus précisément dans Kamouraska et L'Islet. Ca répondait à un besoin réel car il n'y avait pas d'organisation coordonnée et on se contentait dans la plupart des cas, de former une équipe toute-étoile en délaissant ceux qui n'auraient été intéressés mais qui n'avaient pas le calibre".

M. Gauthier nous a ensuite confié que certains milieux se plaignent que le hockey est à la baisse dans leur localité. "Mais", de dire notre interlocuteur, "quand on vient pour leur aider avec un système complet et efficace, ils font fi de nos conseils. Heureusement que ce n'est qu'une minorité. Ce problème ne se pose pas seulement pour le hockey, mais encore pour tous les loisirs. Ce qui se produit dans certains milieux de faible population peut être résumé en deux alternatives: ou bien ce sont toujours les mêmes qui dirigent les Loisirs, ou bien ils changent trop souvent, ce qui a pour effet d'empêcher une bonne continuité. Notre action vise à stabiliser ces organismes locaux pour établir un meilleur équilibre à l'échelon diocésain et de là au niveau provincial".

"Cette année, pour une première fois ou les efforts ont été centrés sur la structuration à la base, nous avons remporté un beau succès, et le tournoi Pee-Wee du 20 février sera le couronnement de cette action de la Fédération", déclarait en terminant M. Gauthier.

Saint-Cyrille

veut abolir

le régime sec

Les citoyens de Saint-Cyrille seront appelés, les 14 et 15 mars prochains, à ratifier un règlement

abolissant la prohibition dans cette municipalité du Comté de L'Islet.

Le règlement 169 sur lequel les électeurs auront à se prononcer stipule que "les règlements de prohibitions pouvant être actuellement en vigueur dans la municipalité sont révoqués et que la Régie des Alcools du Québec est autorisée à émettre, dans la municipalité des permis suivant la Loi de la Régie des Alcools du Québec".

Le règlement abolissant la prohibition avait été proposé par le conseiller Alcide St-Hilaire et secondé par le conseiller Ernest Moreau. Le conseil municipal devait, par la suite, l'adopter le 7 février dernier.

Si tôt approuvé par les paroissiens, le règlement entrera en vigueur et sera déposé au bureau du greffier de la Régie des Alcools.

Les électeurs qui voudront prendre part au vote secret n'auront qu'à se rendre à la salle du Conseil de Saint-Cyrille les 14 et 15 mars, entre 10 heures de l'avant-midi et 5 heures de l'après-midi.

M. Julien Côté candidat libéral

Lors d'une "convention" tenue dimanche dernier à Montmagny, les "libéraux" du comté choisissaient pour les représenter lors des prochaines élections provinciales, M. Julien Côté, 40 ans, de Montmagny.

M. Côté, qui est un ancien marchand de merceries pour hommes et qui est actuellement distributeur d'huile à chauffage, avait comme adversaire à la "convention", M. Paul Dolan, candidat de dernière heure.

La proportion, pour le moins étonnante du vote, aurait été de 112 à 24 en faveur de M. Côté.

Une très forte participation féminine aurait largement aidé M. Côté à remporter la victoire.

Le Comté de Montmagny est représenté, depuis 1962, par M. Jean-Paul Cloutier, B.A., licencié en sciences commerciales.

CARNAVAL DE ST-VALLIER

Jacqueline lère est couronnée reine du Carnaval

Vendredi soir, au cours d'une impressionnante cérémonie, la duchesse Jacqueline lère (Lalberge) était couronnée Reine du Carnaval de Saint-Vallier. Avant de savoir le nom de la gagnante, chacune des trois duchesses avait vu sortir deux de ses capsules, et ce n'est qu'à la septième que Jacqueline lère sut qu'elle l'emportait.

Loubier, député de Bellechasse à l'Assemblée Législative qui était accompagné de son épouse, MM. René Lemieux et Aristide Richard, respectivement maires de la paroisse et du village de Saint-Vallier et M. Clément Roy, président de l'O.T.J. locale. M. le curé Nicole agissait comme maître de cérémonie.

SOIREE VENDREDI

Sa Majesté Jacqueline lère invite tous ses sujets à venir participer à la Soirée de la Reine qui aura lieu au Club Sportif "Le Bûcheron", de Montmagny demain soir, vendredi, à compter de 8 h. 30. L'orchestre "Les Compagnons de la Rive-Sud", de St-Vallier, assurera les frais de la musique.

TOURNOI DE BALLON-BALAIS

Toujours en marge du Carnaval, un grand marathon de ballon-balais féminin sera présenté dimanche. On s'attend à une participation nombreuse, car l'équipe locale de St-Vallier a déjà remporté les honneurs du marathon de St-François, et plusieurs équipes veulent se mesurer à ces championnes.

Toutes les équipes intéressées à s'inscrire n'ont qu'à communiquer le plus tôt possible avec Mlle Micheline Roy de St-Vallier, Tél.: 886-3536. Le tirage des équipes se fera dans la soirée de vendredi.



Une foule nombreuse s'était rendue à la salle du Couvent de Saint-Vallier à cette occasion et on remarquait parmi les personnalités présentes, Me Gabriel

Le plein emploi l'affaire de tous

Voici les offres d'emploi pour cette semaine:

ON DEMANDE:

- Des aides-familiales compétentes. Emplois disponibles à Montmagny et l'Islet, de même qu'à Québec et Montréal.
- Une fille de table et une cuisinière du soir pour un restaurant de la ville.
- Une serveuse de table expérimentée pour un hôtel de St-Pierre.
- Des hôtesses pour l'Expo 67. Exigences: Avoir de 20 à 35 ans, être bilingue, célibataire de préférence, de bonne apparence et posséder un certificat d'études secondaires.
- Un jeune homme possédant une 12ième année scientifique ou commerciale pour une banque du comté de L'Islet, au salaire initial de \$50 par semaine.
- Des vendeurs de plans hypothécaires à salaire et commission pour Montmagny et l'Islet.
- Des représentants (hommes ou femmes) pour la Firme Educa.
- Un vendeur d'automobiles âgé d'au moins 25 ans et possédant de l'expérience. Salaire de base et commission.
- Un préposé à l'installation et à l'entretien des brûleurs à l'huile.
- Un soudeur au gaz et à l'électricité pour une industrie locale.

NOUS AVONS EGALEMENT UNE LISTE D'EMPLOIS VACANTS DANS UN GRAND NOMBRE DE METIERS SPECIALISES, ADMINISTRATIFS ET PROFESSIONNELS DANS DIVERS CENTRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Toutes les personnes à la recherche d'emploi qui auraient négligé de s'enregistrer ou de renouveler leur demande sont priées de le faire le plus tôt possible.

AVIS AUX EMPLOYEURS

Une jeune fille très compétente offre ses services comme aide-familiale au taux de \$25.00 par semaine. Un jeune homme de 22 ans cherche du travail de commis-comptable ou commis aux pièces d'automobiles.

Pour informations supplémentaires, veuillez vous adresser le plus tôt possible au Bureau National de Placement à Montmagny au numéro de téléphone 248-1102.

ANNONCES CLASSEES

MAISON A VENDRE de 45' x 28', 7 pièces plus chambre de bain, chauffage à l'air chaud, planchers en tulle, exterieur fini en briques et pierres, chassis Pella, situé sur l'Avenue du Quai, sur terrain de 110' x 98'. S'adresser à Tél.: 837-6926.

21-10-J.N.O.

VIEILLES MONNAIES - Achetés ou échangerai vieilles monnaies Canadiennes, Terneuviennes ou Américaines pour compléter collection. S'adresser à: Tél. jour: 248-0533; soir 248-1710. L.P.

A VENDRE, maison entièrement neuve 30 x 60, 7 pièces, 2 salles de bain, salle de lavage, chauffage eau chaude, tapis mur à mur, fenêtres Pella, foyer, sous-sol isolé. A vendre pour cause de départ. S'adresser à Hébert et Dolan, Tél.: 248-1202.

J.N.O.

GRANDE MAISON à vendre, située à 245, rue St-Ignace, près de l'église St-Mathieu. Pourrait se convertir en 2 logements. S'adresser au Notaire Gonzague Bélanger, rue St-Thomas, Montmagny. 17-2-J.N.O.

A VENDRE, 3 manteaux courts, genre corvette, 1 manteau en rat-musqué pâle. Pour fillette de 12 à 14 ans. Le tout à prix très bas. Tél.: 248-0807.

A VENDRE, maison plain pied, brique et cèdre, 8 pièces dont trois chambres à coucher, abri d'auto. Grand terrain situé coin des rues Des Ecorres et C. Désilets, no 238. Cause départ. Téléphone No 248-0366.

BATISSE A VENDRE pour chalet. S'adresser à 43, Avenue du Quai, Tél.: 248-1669. 17-2-3fs



EN MARGE DE SON FESTIVAL

Saint-François couronne Louisette 1ère

Près de 600 personnes ont assisté à la soirée du Couronnement, dimanche soir, au Centre de Loisirs de Saint-François. Dès le début de la soirée, le président des Loisirs de St-François, M. Wilfrid Marceau lançait une petite boule blanche vers un groupe d'enfant, et le garçonnet qui a attrapé cette balle a été désigné pour faire le tirage des capsules devant déterminer la Reine du Festival 1966.

Huguette 1ère qui avait vendu des billets pour une valeur de \$1,100, avait droit à 24 capsules;

Louisette 1ère avait 44 chances pour des ventes de \$1,600, et Rolande 1ère qui a battu les records de vente avec \$1,800, avait droit à 52 capsules.

A chaque fois que le nom d'une duchesse sortait, une lettre du mot Reine s'allumait derrière elle, et la première à compléter ce mot devenait la gagnante pour le titre convoité de Reine du Festival de Saint-François. Le sort favorisa Louisette 1ère (Pellerin).

Le Bonhomme Carnaval procéda ensuite au Couronnement

après l'entrée triomphale de la souveraine entourée de sa cour. Sa Majesté Louisette 1ère a ensuite adressé des remerciements à la foule présente et elle a lancé une invitation à la gaieté qui fut respectée tout au long de la soirée. M. le maire Oscar Garant avait agi comme juge du tirage.

BANQUET ANNUEL

Plus de 450 cartes sont maintenant en vente pour le grand banquet annuel qui viendra couronner les activités du Festival 1966. Cet événement sera sous la présidence de la Reine, et se déroulera pour la première fois au nouveau Centre de Loisirs de Saint-François. Après le souper, il y aura danse avec deux orchestres pour les danses modernes et les danses canadiennes.

A chaque année, ce banquet a été une réussite, et on prévoit déjà une assistance nombreuse à ce dernier événement du festival 1966.



Les trois vainqueurs des courses: de g. à d.: M. Fernand Goulet, d'Armagh M. Michel Laliberté de St-François et M. Yvan Lacombe de Montmagny.

CARNAVAL DE ST-PAUL

Yvan Lacombe et Michel Laliberté remportent les honneurs

Yvan Lacombe de Montmagny et Michel Laliberté de St-François ont été les grands vainqueurs du Free for all lors des courses d'auto-neige qui étaient présentées à St-Paul, dimanche dernier. Une foule nombreuse a assisté à ces courses ou la compétition est demeurée serrée dans toutes les classes.

Fernand Goulet, d'Armagh, a remporté la 1ère course qui était réservée à la catégorie des 9 cv. Carl Blais s'est classée au second rang. Michel Laliberté de St-François a ensuite gagné deux courses d'affilée, soit celles des 10cv et des 12 cv. Dans les deux courses Armand Chabot d'Armagh

s'est classé au deuxième rang.

Yvan Lacombe qui conduisait une machine en parfait ordre se mérita ensuite la première place dans les 14 cv et dans le Free for all, suivi à chaque fois de Michel Laliberté, qui a connu plusieurs succès au cours de cette journée.

Chez les dames, Mme Carmen Proulx de St-Pierre s'est classée première en devant Mlle Solange Morin de Montmagny au fil d'arrivée.

Après les courses, M. Jean-Paul Clavet a procédé à la distribution des plaques-trophées Dow aux vainqueurs.

Violente collision à St-Pamphile dimanche matin

Une violente collision frontale s'est produite vers 5 heures, dimanche matin, en face de l'hôtel National dans le village de St-Pamphile. Marcel Vaillancourt, 20 ans, fils de Omer, a subi des blessures graves à la tête et il a dû être conduit à l'Hôtel-Dieu de Montmagny par les ambulanciers de la maison Claudius Lavoie A cet établissement, on nous informe que l'état du blessé est satisfaisant.

L'accident impliquait une voiture de marque Plymouth 1960,

immatriculée de l'Ontario, conduite par M. Yvon Pelletier et dans laquelle prenaient place deux passagers dont M. Marcel cel Vaillancourt, et un autre véhicule, conduit par M. Léonce Lord de St-Pamphile qu'accompagnait un passager.

Les agents du poste de St-Pamphile, de la Sûreté Provinciale ont fait les constatations d'usage et ils évaluent les dommages matériels respectivement à \$800 et \$300 pour les deux véhicules.

THEATRE LAFONTAINE

FEV. 20 au 26

DIM. à SAM.

8.40 h.

LE PONT DE LA RIVIERE KWAI



CINEMASCOPE

avec



ALEC GUINNESS WILLIAM HOLDEN
JACK HAWKINS

EN COULEURS



7.30 h.

AUSSI

FUREUR A L'OUEST

EN COULEURS

avec
JAMES PHILBROOK
NANCY KOVACK



Représentation pour les enfants à Micro-Jeunesse,
samedi, le 26 février, à 2 heures.

THEATRE LAFONTAINE

FEV. 27-28 MARS 1 au 5 DIM. à SAM.

ADMISSION: \$1, 25

C'EST UN MONDE



FOU FOU FOU FOU



Attention - Attention
HORAIRE

Dimanche continué à partir de 2 h.
Dimanche représentation: 2h., 5h., 8h.
Sur semaine à 8 heures.

DECES ET FUNERAILLES

M. ARMAND MARTINEAU

A Québec, le 12 février 1966, à l'âge de 57 ans et 5 mois, M. Armand Martineau, président de Montmagny Ready Mix, époux de dame Madeleine Bilodeau.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: M. et Mme André Martineau (Yvonne Laflamme), Mlle Cécile Martineau, i.l., MM. Michel et Donald Martineau.

Les funérailles eurent lieu mercredi, le 16 février à 10 heures, en l'église de St-François de Montmagny et l'inhumation au cimetière paroissial.

Direction funéraire, la Maison Laurent Normand Montmagny.

Mlle MARIA COLLIN

A l'Hôtel-Dieu de Montmagny est décédé le 5 février 1966, à l'âge de 73 ans et 6 mois, Mlle Maria Collin, fille de feu Adélar Collin et de feu Anna Gaudreau.

Elle laisse dans le deuil ses frères: Paul et Odilon Collin; ses soeurs, Mme Charles Joncas (Alice), Mme Emile Gaudreau (Leda); son beau-frère, M. Joseph Fournier; ses belles-soeurs, Mme Paul Collin (Imelda Gaudreau), Mme Odilon Collin (Angéline Gagné).

Les funérailles eurent lieu mercredi, le 9 février à 10 heures en l'église St-Thomas de Montmagny et l'inhumation au cimetière paroissial.

Direction funéraire, la Maison Marcel Ruelland, Montmagny.

Mme CHARLES CARON

A Québec, le 9 février, à l'âge

de 82 ans est décédée Dame Marie Gagné, épouse en premières noces de feu Hubert Gaumont, en secondes noces de feu François Pelletier et en troisièmes noces de feu Charles Caron.

Elle laisse dans le deuil, ses filles et gendres: Mme Vve Paul Dansereau née Anna Gaumont, Mme Napoléon Lebel (Marie-Anne Gaumont), Mme Eugène Pelletier (Rose-Alma Caron, de Montmagny; ses fils et belles-filles; M. et Mme Joseph Pelletier (Irène Moreau), M. et Mme Eugène Pelletier (Rose-Aimée Vaillancourt), M. et Mme Clophas Pelletier (Yvette Deschamps) de Montmagny, M. et Mme Charles Caron (Lorette Lapointe), M. et Mme Rosaire Caron (Rita Savard).

Les funérailles ont eu lieu en l'église St-Mathieu de Montmagny et l'inhumation suivit au cimetière paroissial.

Direction funéraire, la Maison Marcel Ruelland, Montmagny.

Mme PROCULUS LAFLAMME

A St-François de Montmagny est décédée le 29 janvier à l'âge de 80 ans dame Alvine Lapointe, épouse de feu Proculus Laflamme.

Elle laisse dans le deuil, ses enfants, M. et Mme Léo Laflamme (Thérèse Touchette), M. et Mme Sylvio Lemieux (Jeannette).

Les funérailles eurent lieu mercredi, le 2 fév., à 10 hres, en l'église de St-François et l'inhumation au cimetière paroissial.

M. DONAT GAUDREAU

A l'Hôtel-Dieu de Montmagny est décédé le 6 février 1966, à l'âge de 65 ans, M. Donat Gaudreau, époux de dame Rosa Bisson.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants, M. et Mme Roland Pouliot (Fernande), M. P.-Emile Gaudreau, M. et Mme Joseph Gaudreau (Bernadette), M. et Mme Victor Ouellet (Gertrude) et M. Gaston Gaudreau.

Les funérailles eurent lieu mercredi dernier en l'église de St-Paul de Montmagny et l'inhumation au cimetière paroissial.

Direction funéraire, la Maison Laurent Normand Montmagny.

Mme E. DELADURANTAYE



A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, dernièrement est décédée, à l'âge de 80 ans et 4 mois, dame Imelda Kirouac, épouse de feu Eugène Deladurantaye.

Elle laisse dans le deuil, ses enfants: M. Jean-Paul Deladurantaye et Mlle Marguerite Deladurantaye.

Les funérailles eurent lieu vendredi le 21 janvier en l'église de St-Mathieu de Montmagny et l'inhumation au cimetière paroissial.

Direction funéraire, la Maison Laurent Normand Montmagny.



MONTMAGNY

Le 3 février est née Marie, Jeanne, Anne, fille de M. et Mme Edouard Gendreau (Noella Morin). Parrain et marraine, M. Jean Gendreau et Mlle Jeannine Morin.

STE-PERPETUE

Le 5 février est né Marco, fils de M. et Mme Gérard Fournier. Parrain et marraine, M. et Mme Roger Pelletier.

ST-EUGENE

Le 5 février est né Joseph, Marcel, fils de M. et Mme Paul

Michaud (Cécile Dubé). Parrain et marraine, M. et Mme Marcel Côté. Porteuse, Mme Paul Michaud.

ANDRE ASSELIN

Arpenteur-Géomètre
Bureau à Montmagny au
Manoir des Erables,
le mardi, de 2 à 5 h. p.m.
Tél.: 248-0100
Bureau à Lévis:
60, Côte du Passage
Tél.: 837-8250
(charge renversée)

Me Guy BERTRAND

B.A., LL.L.
Avocat-Procureur
Edifice Banque Provinciale
Montmagny, P.Q.
Tél.: 248-1622 — C.P. 1261
Bureau à Montmagny
Vendredi après-midi
Bur. à Québec - Tél.: 529-3339
Rés. Québec - Tél.: 653-7452

YVES PARE

Architecte
D.E.A.M. - M.A.A.P.Q.
- M.I.R.A.C. -
Edifice Blanchet - Montmagny
116, Ave de la Gare.
Tél.: 248-3610

Marcel Ruelland

DIRECTEUR DE
FUNERAILLES
Ambulance et corbillard
CADILLAC
SERVICE JOUR ET NUIT
Tél.: 248-1363, De la Fabrique

CARTES D'AFFAIRES

"Boulangier, Fortier, Rondeau & Cie, C.A."

Maurice Boulangier, B.A., C.A. Guy Fortier, B.A., L.S.C., C.A.
Réal-A. Rondeau, B.A., C.A. Paul R. Thivierge, C.A.
Raymond Kirouac, M.S.C., C.A. André Gagnon, M.S.C., C.A.
G. Beaulieu B.A., M.S.C., C.A. Roland Trudelle, M.S.C., C.A.
Guy Des Roches, M.S.C., C.A. J. Desmeules, B.A., M.S.C., C.A.
Lionel Daigle, B.A., C.A. Marcel Samson, B.A., M.S.C., C.A.

COMPTABLES AGREES — CHARTERED ACCOUNTANTS

Tél.: LA 5-4955 500 est, Grande-Allée
Case Postale 97, Haute-Ville QUEBEC 4.

"Caron, Corriveau, Renaud, & Cie, C.A."

B. Caron, B.A., M.S.C., C.A. L. Corriveau, M.S.C., R.I.A., C.A.
Gérard Lavoie, B.A., M.S.C., C.A. Guy Renaud, M.S.C., C.A.
B. Chénard, B.A., M.S.C., C.A. R. Gagnon, B.A., M.S.C., C.A.
Gaston Bérubé, M.S.C., C.A. Réal Bélanger, M.S.C., C.A.
Roland Pouliot, M.S.C., C.A. Hugues Dion, M.S.C., C.A.

COMPTABLES AGREES — CHARTERED ACCOUNTANTS

Tél.: 248-1303 54, Rue St-Magloire
Montmagny, P.Q.

Bureaux: Montmagny - Rivière-du-Loup - Matane.

Rés. 248-0907 ASSURANCES Bur. 248-1202

"La Laurentienne"
Assurance sur la vie
Jean-Marie PROULX

Feu, Automobiles,
Responsabilités, Accident
HEBERT & PROULX, Enr.

MONTMAGNY 86, DE LA GARE.

Mercier & Carrier

AVOCATS-PROCUREURS

63, de la Gare
Tél.: 248-0194
Montmagny

Me Jules PARE, C.R.

AVOCAT-PROCUREUR

Edifice Banque Provinciale
Rue St-Thomas,
MONTMAGNY, P.Q.

Tél.: 248-3954

Alex. Chouinard, C.R.

— Avocat —

60 rue St-Louis
Tél.: 248-2948
MONTMAGNY

Tél. Bur.: 248-1183

Rés.: 248-0147

Denis GOBEIL, LL. L.

AVOCAT

34, rue de la Gare
Montmagny

Installations et réparations
électriques
Travail de tous genres
en électricité
ROGER PROULX
ENT.-ELECTRICIEN

87, rue Ste-Brigitte-Nord
Tél.: 248-0970 Montmagny

Gonzague BELANGER

B. A. LL. L.

NOTAIRE

Tél. bur.: 248-2592

Rés.: 248-1096

32, rue St-Thomas
Montmagny

Jean-Paul CLOUTIER

B.A., L.S.C.
Licencié en Sc. commerciales

ST-PAUL, Co. Montmagny, P. Q.

Gaston CLOUTIER
Industriel

J. Maurice CLOUTIER

B.A., LL.L.
Notaire

Guy CLOUTIER
Courtier d'assurances

REJEAN BOULET

B.A., LL.L.
AVOCAT
125, St-Thomas,
Montmagny,
Coin St-Jean-Baptiste,
Bureau Jules Paré.
Bur. 248-3954 Rés. 248-0410

Téléphone: 248-1072

Robert DAVELUY

B.A., LL.L.,
Avocat-Procureur
Rue St-Jean-Baptiste
Montmagny
(Edifice Allard)

Laurent Normand

Directeur de Funérailles

SERVICE JOUR ET NUIT
d'ambulance et corbillard
Cadillac.

26, St-Louis - Tél.: 248-0545
MONTMAGNY

Viateur CARON, Enr.

• Pièces et accessoires
d'automobiles.
• Distributeur Good Year.

500, Trans-Canada,
Téléphone: 248-2619
Montmagny

ROBERT DESPRES

INGENIEUR-CONSEIL

Bureau à Montmagny

Edifice Blanchet
116, Ave de la Gare.

Tél.: 248-0622 - Rés. 248-0653

nous avons entendu dire

• Que M. Gérard Godbout, directeur des ventes de La Solidarité et professeur agrégé à la Faculté de Commerce de Laval, serait le conférencier invité au souper mensuel de l'Association des Femmes d'Affaires de Montmagny. M. Godbout entretiendra ses auditrices de la vente. Ce souper aura lieu lundi soir à 7 heures.

• Que c'est dimanche prochain que l'on connaîtra le nom de la Reine du 20ième Carnaval de St-Pascal. Qui sera couronnée? Josette, Aline ou Jeannine?

• Que les automobilistes plus âgés, qui ont dû circuler dans certaines rues de la Ville cette semaine, ont pu se rappeler de nombreux souvenirs. La rue St-Jean-Baptiste était spécialement mauvaise, et rappelait l'époque où les rues n'étaient pas entretenues. Un bon coup de "grader" aurait pu remédier à cette situation...

• Que le Conseil d'Aménagement et d'Expansion de la Côte-du-Sud a entrepris, il y a quelque temps, une vaste campagne afin de faire connaître le vrai nom de notre région, soit la Côte-du-Sud. Cette région s'étend de Beaumont à St-Simon de Rivière-du-Loup. Notre journal a été le premier à répondre à la demande du CAE et déjà depuis quelques semaines, lorsque nous parlons de cette région, le nom Côte-du-Sud est toujours employé.

• Qu'il semble que notre goût pour les Arts pourrait se développer davantage. Une très faible assistance s'est rendue au Théâtre Taché pour entendre le pianiste Claude Helffer cette semaine, lors du concert des Jeunes Musicales. Pourtant, ce réputé pianiste a fait salle comble dans toutes les capitales européennes. La même chose s'est produite pour les spectacles de Monique Leyrac et Gilles Vigneault qui auraient dû normalement être présentés à guichets fermés.

• Que l'élection des 8 nouveaux directeurs de l'Association de Chasse et Pêche de Montmagny-L'Islet aurait lieu ce soir. Seize candidats sont en lice et la lutte promet d'être serrée. Invitation à tous les membres de se rendre au "Bucheron", ce soir et à se prévaloir de leur droit de vote.

• Qu'un souper aura lieu samedi soir à la Salle des Chevaliers de Colomb. Tous sont invités à s'y rendre et à assister ensuite à la soirée dansante qui suivra. M. Léandre Chabot agira comme maître de cérémonies.

• Que l'école Notre-Dame s'était classée première du secondaire lors d'un récent concours de sécurité, organisé au sein de la brigade scolaire. Au primaire, c'est l'école St-Nicolas qui s'est méritée la palme avec une moyenne de 79.5%.

• Que le Carnaval de Québec était le prétexte pour plusieurs tenanciers de restaurants et clubs de nuit de hausser de façon déplorable le prix des consommations. C'est ainsi par exemple, que le touriste qui veut participer aux festivités dans la Vieille Capitale, se voit contraint de payer un café \$0.25 et plus, et une liqueur douce un dollar. Nous-mêmes, dans un club de la rue St-Paul, nous avons été obligés de déboursier \$1.00 pour un Seven-Up, même après avoir donné \$2.00 d'entrée. A ce même club une petite bière se vendait \$1.05. Un bon conseil: si vous allez au Carnaval, emportez votre "lunch" et vos liqueurs...



Les deux champions 1966

Jacques Favero, champion mondial du saut de baril, félicite le nouveau champion amateur canadien, Jean-Pierre Gaumond de Montmagny.

Jean-Pierre Gaumond, un athlète qui fait honneur à Montmagny

Un jeune athlète de Montmagny, Jean-Pierre Gaumond, fils de M. et Mme Jean-Arthur Gaumond demeurant sur la rue St-Louis a remporté le championnat amateur canadien de saut de barils à sa première apparition dans cette compétition. Le jeune Gaumond qui n'est âgé que de 18 ans a réussi une envolée de 24 pieds au-dessus de 13 barils. Son plus proche rival, Claude Bernier, de Montréal, a réussi un saut de 22 pieds et neuf pouces au-dessus de 12 barils.

Cette compétition a été tenue en fin de semaine dernière au Centre Laval de St-Vincent-de-Paul, près de Montréal.

Les professionnels concouraient en même temps, et Georges Coallier de Montréal remportait les honneurs du championnat canadien professionnel avec une fiche de 26 pieds et 11 pouces pour voler au-dessus de 15 barils. Jacques Favero, qui détient présentement le championnat du monde en ce domaine a également participé à cette compétition, mais il a dû se contenter de la troisième place.

Notre jeune concitoyen, qui a si bien su représenter notre ville en fin de semaine dernière, s'était déjà signalé dans un autre

domaine depuis le début de l'hiver, et il a accumulé plusieurs médailles et trophées pour ses performances. Il s'est classé premier pour le championnat de patinage de vitesse dans sa catégorie lors des championnats de l'Ontario; à cette occasion, non seulement il avait le meilleur temps sur le combiné des deux jours, mais encore avait-il remporté la palme dans les deux courses. Il s'était de plus signalé lors des compétitions pour les

championnats nord-américains à Lake Placid dans l'Etat de New York où il s'était très bien classé.

A Jean-Pierre Gaumond, qui contribue à faire connaître notre ville de la plus belle façon, nous adressons nos félicitations, et nous sommes assurés qu'avec la détermination qu'il apporte dans tout ce qu'il entreprend, il n'a pas fini de faire parler de lui dans les compétitions de patinage et de saut de baril.

Soirée

"Jacques Rouleau" samedi soir

Samedi soir, une soirée est organisée à la Légion Canadienne sur l'Avenue de la Gare à Montmagny, au profit de Jacques Rouleau, porte-couleur de l'équipe locale dans la ligue Laurentide cet hiver. Jacques a eu la jambe fracturée lors d'une partie le 17 janvier dernier, et ses amis organisent cette soirée pour l'ai-

der à compenser la perte de salaire qu'il a subit à la suite de cette blessure qu'il s'est faite en défendant nos couleurs.

Les organisateurs espèrent que les sportifs de Montmagny viendront en grand nombre saluer Jacques Rouleau à l'occasion de cette soirée. On pourra se procurer des cartes à la porte.

Saint-Paul et Armagh auront le téléphone automatique à partir du 20 mars prochain

M. Gérard Fillion, représentant commercial de Québec-Téléphone à Montmagny annonce que des améliorations importantes vont être apportées dans votre région au réseau de Québec-Téléphone dans le cours des prochaines semaines.

En effet, le 20 mars prochain, l'échange Saint-Paul qui dessert quelque 600 abonnés et celui d'Armagh, qui en dessert environ 300, seront dotés d'un équipement automatique comparable à celui qui est en vigueur dans les plus grands centres urbains.

M. Fillion a souligné que ces réalisations font partie d'un vaste programme à long terme et il a précisé que la conversion des échanges de Saint-Paul et d'Armagh au service automatique était la suite logique de la conversion de l'échange de Saint-Raphael qui est intervenue le 6 février dernier.

La mise en service de ce nouvel équipement entraînera certaines modifications à la numérotation actuellement en vigueur qui, de plus en plus, a tendance à s'uniformiser sur le continent nord-américain, à par ailleurs

déclaré le représentant de Québec-Téléphone, qui a signalé que les usagers de Saint-Paul et d'Armagh devront, à compter du 20 mars 1966, composer 7 chiffres pour placer un appel local: l'échange de Saint-Paul sera désigné par le code 469, l'échange d'Armagh par le code 466 et les abonnés eux-mêmes seront désignés par un code spécial de 4 chiffres.

M. Fillion a également fait savoir que tous les abonnés concernés recevraient des informations détaillées sur les modalités de ce nouveau service.



CHEZ LES MIDGETS

Citadelles et Frontenac mènent 2-0

Les séries éliminatoires de la ligue Midget ont débuté samedi dernier, et la lutte que se livrent les quatre équipes donne lieu à du jeu d'une qualité qu'on ne pensait pas pouvoir atteindre.

Dans la série "A", les Citadelles du Boulevard, qui ont terminé en troisième place au classement régulier, ont pris une confortable avance de deux parties sur les champions du circuit, les Cyclones du Bassin.

La première partie entre ces équipes s'est terminée par un pointage de 3-1. Jogues Lavoie a marqué le premier but de la rencontre vers la fin du premier engagement assisté de Clarence Bleney et G. Coulombe. Fernand Corriveau devait niveler les chances puis donner l'avantage aux Citadelles au cours de la deuxième reprise. Ces deux points ont été comptés à 10 secondes d'intervalle. Réal Brochu devait compléter le pointage, trois secondes avant la fin de la joute. Denis Boulet s'est mérité trois assistances et Gaston Galibois en a obtenu une.

La seconde rencontre de cette série "A", jouée lundi soir à l'aréna a donné lieu à du jeu rapide et après deux périodes de jeu, le compte était égal 1-1. Les deux buts avaient été marqués sur des échappées, le premier par Denis Boulet des Citadelles à la première période, et l'autre par Clarence Bleney des Cyclones à la deuxième reprise.

Gaston Coulombe brisa cette égalité en faveur des Cyclones au début du troisième engagement assisté de Serge Gosselin et Clarence Bleney. A la onzième minute de jeu, Michel Messervier égalisait à nouveau le pointage sur des passes de Denis Boulet et Fernand Corriveau. Moins de trois minutes plus tard, Denis Boulet marquait le but vainqueur qui portait le compte à 3-2 en faveur des Citadelles, aidé de Réal Forgues. Les officiels du match n'ont décerné que deux punitions mineures dans la partie.

SERIE "B"

Dans leur première partie éliminatoire samedi dernier, les Frontenac ont eu le meilleur sur les Cardinaux qu'ils ont vaincu par un pointage de 6-4. André Marois s'est mis en vedette en réussissant trois buts et une assistance alors que Claude Morin comptait à deux reprises en plus de se mériter deux passes. L'autre but des vainqueurs appartient à André Cloutier. Pour les Cardinaux, Mario Fournier a marqué deux fois, et Gilles Robin et Louis Têtu une fois chacun.

Lundi soir, la partie prit une toute autre allure, et on ne put

briser l'égalité que dans la seconde période supplémentaire. Marc Normand a marqué le point vainqueur pour le Frontenac sans aide. Aucun pointage n'avait été enregistré au cours de la première période et la seconde reprise a vu chaque équipe marquer un filet. Les pointeurs furent Claude Morin pour le Frontenac et Denis Létourneau pour les Cardinaux. Claude Morin portait le compte à 2-1 en faveur des Frontenac à la troisième, mais Mario Fournier força la supplémentaire en marquant également pour les Cardinaux.

Cette série se poursuivra lundi soir à l'Aréna local.

COMPTEURS	b	a	pts.
Claude Morin (Fr)	20	17	37
Denis Boulet (Ci)	22	5	27
Clarence Bleney (Cy)	20	6	26
Mario Fournier (Ga)	22	3	25
André Marois (Fr)	11	7	18
Dom. Gosselin (Ca)	8	11	19
Marc Normand (Fr)	8	9	17
Fernand Corriveau (Ci)	6	8	14
Marcel Coulombe (Cy)	6	7	13
Gaston Coulombe (Cy)	3	10	13
GARDIENS	moy.		
Louis Ringuet (Cy)	1.13		
Benoit Coulombe (Fr)	2.06		
Michel Lemieux (Ci)	2.15		
Martin Nicole (Ca)	3.07		

EQUIPES	pj	pg	pp	pn	pp	pc	pts
Cyclones	18	12	5	1	54	31	25
Frontenac	18	11	6	1	58	42	23
Citadelles	18	8	7	3	41	51	19
Cardinaux	18	1	14	3	38	67	5

LIGUE JUNIOR "C"

Les Barons prennent une avance de 2-0 dans la série

Lors d'une partie disputée lundi soir dans la ligue Junior "C", les Barons de l'Industriel ont réussi à vaincre les puissants Spoutnicks du Bassin grâce à deux buts rapides comptés à la fin de la troisième période.

Marcel Boulet a marqué trois buts pour les vainqueurs, l'autre but appartenant à Louis Casault. Gaston Morin s'est vu créditer deux passes alors que Gilles et Alain Corriveau en obtenaient une chacun.

Claude Charbonneau a enregistré les deux points des siens à une minute d'intervalle à la seconde reprise. Des mentions d'assistances ont été données à François Côté, Claude Coulombe et André Lavoie sur ces buts. Les officiels Roger Gagné et Roland Caron ont dû décerner huit punitions durant la rencontre, dont

une majeure à Marcel Boulet. Cette victoire place les Barons en avant des Spoutnicks du Bassin par une marge de deux parties. Une autre victoire des joueurs de l'Industriel les assurerait de passer en finale.

COMPTEURS	b	a	pts.
Louis Casault (Ba)	12	11	23
Marcel Boulet (Ba)	13	7	20
Alain Lacombe (Sp)	11	8	19
Ls-Marie Fortin (Ep)	3	14	17
Richard Fournier (EM)	11	5	16
François Côté (Sp)	6	9	15
Martin Labrecque (Ba)	6	9	15
Marcel Thibault (EM)	3	11	14
Yvan Bernier (Ep)	8	5	13
Wilson Bernier (Ep)	6	7	13
GARDIENS	moy.		
Maurice Boudreault (Sp)	1.08		
Jn-Claude Richard (Ep)	3.03		
Raymond Casault (Ba)	3.05		
Gilles Mercier (EM)	3.00		

EQUIPES	pj	pg	pp	pn	pp	pc	pts
Spoutnicks	12	10	2	0	44	20	20
Eperviers	12	7	4	1	36	39	15
Barons	12	3	7	2	45	41	8
Ecole de Métiers	12	2	9	1	21	46	5

LIGUE BANTAM

Sénateurs et Flambeaux débutent en lions

Les séries éliminatoires sont maintenant commencées chez les Bantams, et les deux équipes de première position ont débuté ces séries de la plus belle façon en remportant assez facilement la victoire.

SEMI-FINALE "A"

Dans la série "A", les Sénateurs de l'Industriel ont disposé des Coqs Rouges du Centre au pointage de 4-2. Réjean Bouffard a ouvert le pointage sur une passe de Laurent Clavet dès le début de la rencontre, et moins d'une minute plus tard, Clermont Bélanger portait l'avance des Sénateurs à 2-0. Réjean Bouffard devait augmenter encore une fois cette avance avant la fin de la première période sur une passe de Bruno Marois.

Richard Morissette enregistra le seul but du deuxième engagement assisté de Richard Boulet réduisant l'avance des Sénateurs à 2 points. Réjean Bouffard purgeait une punition mineure à ce moment.

Au début de la troisième reprise Clermont Bélanger marquait le dernier point des vainqueurs aidé de Laurent Clavet. Vers le milieu de cette période, c'était au tour de Richard Corbin de compter pour les Coqs Rouges assisté de Jean-François Boulet. A ce moment, les esprits s'échauffèrent et les arbitres en

charge durent décerner cinq punitions dans les deux dernières minutes de jeu.

SEMI-FINALE "B"

C'est en réussissant deux buts à chaque période que les Flambeaux du Boulevard ont triomphé des Satellites du Bassin par un compte de 6-2. Roger Masson a été le principal compteur des vainqueurs avec quatre buts et une passe. Les autres buts des Flambeaux appartiennent à Louis Roy et Charles Denault. Harmen Bleney a enregistré les deux buts des Satellites sans aide.

Cette partie s'est déroulée à vive allure et les officiels n'ont décerné que deux punitions mineures, une à chaque équipe.

Les prochaines rencontres sont prévues pour samedi après-midi à l'aréna local.

COMPTEURS	b	a	pts.
Réjean Bouffard (Se)	39	13	52
Roger Masson (Fl)	32	11	43
Pierre Richard (Co)	29	11	40
Charles Denault (Fl)	14	16	30
Gilbert Gagné (Sé)	11	18	29
Clermont Bélanger (Sé)	11	15	26
Michel Marier (Fl)	10	8	18
Richard Corbin (Co)	4	13	17
Réjean Dubé (Sé)	5	11	16
Ray. Mimeault (Co)	10	5	15
GARDIENS	moy.		
Pierre Coulombe (Sé)	1.13		
Gaston Coulombe (Fl)	2.02		
Daniel Vézina (Co)	2.04		
Louis Ringuet (Sa)	5.05		

EQUIPES	pj	pg	pp	pn	pp	pc	pts
Sénateurs	18	14	2	2	81	31	30
Flambeaux	18	13	4	1	78	38	27
Coqs Rouges	18	7	9	2	61	40	16
Satellites	18	0	18	0	9	95	0



DES CHAMPIONS DU SOUQUE A LA CORDE — Pour s'être approprié le championnat de "souque à la corde" au Festival de Limoilou, l'équipe Dallaire Transport de Montmagny s'est vue remettre, dimanche dernier, le trophée Dow, et les membres de l'équipe reçurent chacun une plaquette souvenir. Ces derniers sont de g. à d.: 1ère rangée: Raymond Fournier, Léonard Joubert, capt., Armand Labrecque, gérant, Ghislain Lavoie; 2ième rangée: Claude Côté, représentant du commanditaire, Marcel Beaumont, Victor Létourneau, Antoni Lecomte, Roger Ringuet et Roger Dallaire, le commanditaire.

Echos du

SPORT

LA NHL SE RIT DES AMATEURS CANADIENS

La semaine dernière, nous apprenions avec une amère déception le nom des villes choisies par la Ligue Nationale de Hockey pour les nouvelles franchises qui doivent être accordées en vue de l'expansion du grand circuit.

La nouvelle de l'expansion en était une bonne puisqu'elle ouvre des débouchés pour un nombre croissant de jeunes qui graduent des rangs juniors. Mais de là à dire que cette expansion doit se faire entièrement aux Etats-Unis, il y a une marge.

Lorsque les As de Québec ont demandé une franchise, il y a quelques années, on a trouvé différentes raisons pour bloquer le tout à la source. On a parlé du nombre de sièges au Colisée qui paraît-il serait trop petit. De plus on a allégué le fait qu'il ne faudrait pas avoir deux équipes de la NHL dans la même province. Ces raisons ont semblé bonnes à ce moment. Mais comment serait-il que ces mêmes personnes qui donnaient ces raisons sont maintenant disposées à accepter deux équipes dans un même état américain, la Pensylvanie.

De plus, Vancouver s'est scrupuleusement conformé aux exigences imposées par la ligue, et ils ont dû effectuer de grosses dépenses avant de pouvoir se rendre à New York pour y rencontrer ces magnats qui n'ont qu'un seul but: faire plus de \$\$\$\$. Au lieu de choisir cette ville canadienne qui correspondait à toutes les exigences, on a préféré offrir une franchise à St-Louis qui n'en avait même pas fait la demande. Toutefois, Jim Norris, l'un de ces magnats qui aiment les billets verts, est co-propriétaire de l'Aréna de l'endroit, et nul doute qu'il pourra compléter bientôt une transaction des plus intéressantes.

Cette situation est assez incompréhensible si l'on songe qu'il n'y a qu'un seul joueur né aux Etats-Unis dans la ligue Nationale; tous les autres sont de naissance canadienne, ainsi qu'une bonne majorité des joueurs de la ligue Américaine.

DU JEU QUI EN VAUT LA PEINE

Les éliminatoires sont maintenant commencées dans la ligue Laurentide, et à date, toutes les parties se sont gagnées avec un seul point d'avance. Les quatre équipes qui restent en lice sont très bien balancées, et les gens qui prennent la peine de se rendre à l'Aréna de Montmagny pour les voir évoluer manifestent beaucoup d'enthousiasme. Ces parties ont lieu le dimanche après-midi et le mardi soir.

MARS: MOIS DES MARATHONS

Le mois de mars est le mois par excellence pour les marathons à Montmagny. Le 6 mars, ce sera la date du grand marathon des anciens; le dimanche suivant, le 13 mars, ce sera le tour des amateurs de ballon-balais d'avoir leur marathon, et les 19 et 20 mars, le tournoi Pee-Wee annuel reprendra la vedette. Toutes les équipes intéressées à s'inscrire dans l'un ou l'autre de ces événements sportifs doivent le faire sans tarder.

SAINT-JEAN PORT-JOLI

Le patinoire de l'Artisan de St-Jean Port-Joli sera le site d'un marathon dimanche. Des équipes des comtés de Montmagny, L'Islet et Kamouraska se sont inscrites, et on s'attend à beaucoup d'action. Le club Midget de l'Artisan a gagné le marathon de St-Pamphile en battant l'équipe locale 3-1 en finale. La direction de l'équipe veut remercier les organisateurs par le truchement de notre journal.



Les Lachance, victorieux de nouveau,

Pour une dixième fois en douze tentatives, les frères Lachance ont remporté les honneurs chez les professionnels dans la course de canots du Carnaval de Québec. Ils ont réussi la traver-

sée du fleuve avec un temps de 31 minutes et 22 secondes, soit 11 secondes de mieux que l'équipe du capitaine Paul Bégin qui se classait deuxième.

Les Lachance couraient sur l'é-

tiquette du Lt-Colonel Sarto Marchand, président des distilleries Marchand. Malgré le fait que les équipes professionnelles eussent pris le départ du Bassin Louise dix minutes après les amateurs, seulement trois équipes de cette classe avaient terminé lorsque les Lachance revinrent de leur périple.

Avant le départ des amateurs, une équipe féminine tentait sa chance pour la première fois, et elle accomplit le parcours en 47 minutes et 50 secondes. Toutefois, elle négligea de passer au quai de la Reine pour s'identifier. Avec un tel temps, elle se serait classée en cinquième place chez les amateurs.

Voici les résultats détaillés chez les professionnels:



Les deux champions en compagnie de M. Jean-Paul Clavet qui leur a remis leurs trophées.

M. Georges Normand remporte le tournoi de quilles de L'Isletville

M. Georges Normand, de St-Jean Port-Joli a remporté les honneurs du tournoi de quilles individuel de L'Isletville, dimanche dernier, en conservant une moyenne de 181.5 en quatre parties. Il a réussi des parties de 136, 172, 176 et 242 pour un total de 726. Cette dernière partie de 242 est la plus haute partie réussie au cours du tournoi de deux jours.

Un autre excellent quilleur, M. Charles Thibault, s'est classé deuxième avec des parties de 226, 177, 133 et 164 pour un total de 700 donnant une moyenne de 175. Au troisième rang, on retrouve M. Gérard Caron avec des parties de 169, 177, 130 et 195 pour un total de 691 et une moyenne de 172.7.

Chez les dames, Mme Henri Guimont l'a emporté avec une moyenne de 133.5 pour quatre parties variant entre 129 et 138. C'est une quilleuse qui joue a-

vec une grande régularité, ce qui explique le peu d'écart entre ses parties. Elle a enregistré des simples de 138, 129, 135 et 132 pour un total de 133.5. Le plus haut simple du tournoi chez les dames appartient à Mlle Anita Lemieux qui a réussi 143.

M. Jean-Paul Clavet a ensuite remis aux gagnants les trophées Dow qu'ils s'étaient mérités au cours du tournoi qui s'est déroulé à la Salle de Quilles Fortin de L'Isletville.

- 1-31.22—Capitaine Eucharé Lachance, Paul Lachance, J.-Marc Lachance, Marcel Lachance, Raymond Lachance.
- 2-31.33—Capitaine Paul Bégin, Jean-C. Bacon, Claude Desbiens, Paul Roy, Laurent Pelletier.
- 3-35.25—Capitaine Lauréat Fortier, Alphonse Huron, Maurice Potvin, Lucien Chevalier, Eugène Gagné.
- 4-38.08—Capitaine Isidore Gosselin, Alexis Blouin, Michel Gosselin, Antonio Dumas, Simon Lepage.
- 5-39.55—Capitaine Carmel Labbé, Gérard Normand Jr., Eugène Labbé, Lucien Gosselin, Gilles Labbé.
- 6-40.13—Capitaine André Goulet, Gérard Lachance, Yvon Lavoie, Paul Lachance, Noël Lachance.
- 7-42.45—Capitaine Albert Vézina, Henri Lebel, Florent Lebel, Richard Guichard, H.-Louis Lebel.



GROS GIN MARCHAND

COUPON D'ABONNEMENT

J'aimerais m'abonner au journal LE PEUPLE

pour une période de

Ci-inclus en paiement de cet abonnement.

NOM

ADRESSE

Taux d'abonnement: Canada \$2.00 pour 1 an
\$5.00 " 3 "
E. Unis \$2.50 " 1 "

Retournez ce coupon à:

Journal "Le Peuple",
7, rue Du Peuple,
C.P. 128, Montmagny.

LIGUE LAURENTIDE QUEBEC - RIVE SUD

Ouverture des éliminatoires

Dimanche après-midi, à l'aréna de Montmagny, la ligue de hockey Laurentide Québec Rive-Sud faisait l'ouverture de ses séries éliminatoires devant plusieurs centaines d'amateurs. La mise au jeu officielle a été faite par le président honoraire de la ligue, M. Fernand Kirouac, gérant de Molson Lévis Ltée.

Dans la première partie de la semi-finale "A" qui opposait Beauport au R. Tanguay de Lévis, ces derniers ont eu le meilleur et l'ont emporté 4-3. La foule présente a manifesté beaucoup d'enthousiasme et elle n'a pas ménagé son encouragement pour l'équipe de la rive sud. De plus, les joueurs du Beauport ont été hués dès leur apparition sur la glace, les amateurs présents se souvenant de la dernière partie opposant cette équipe à l'équipe locale.

Le style de jeu a été très robuste au cours de cette rencontre et les officiels ont dû sévir à 14 reprises. Huit de ces punitions sont allées au Beauport contre six pour le Tanguay.

Bernard Couture a ouvert le pointage pour l'équipe lévisienne à 3.04 de la première période sur une passe de Cyre Saindon. Jean Cayer comptait le but égalisateur cinq minutes plus tard, assisté de Gilbert Laforest et Donald Gendron. Moins d'une minute avant la fin de la période, Bernard Couture redonnait l'avance au Tanguay avec l'aide de Cyre Saindon et Pierre Samson.

Après cinq minutes de jeu dans la deuxième reprise, Bernard Couture complétait un jeu de Bernard Guay et Pierre Samson pour augmenter l'avance des siens à deux buts, et il réussissait du même coup le premier tour du chapeau de la série. Quelques minutes plus tard, Donald Gendron réduisait l'avance à un seul but, assisté de Jean Cayer.

Vers la fin du troisième engagement, chaque équipe marqua un but, Gaston Hamel enregistrant celui du Tanguay aidé de Bernard Guay et Cyre Saindon à 12.20 alors que Donald Gendron fermait le pointage dix secondes plus tard assisté de Jean Cayer et Gilbert Laforest.

Montmagny revient de l'arrière pour l'emporter 5-4

Dans la première rencontre de la semi-finale "B" de la ligue Laurentide Québec Rive-Sud, les Bruins de Montmagny ont réussi à combler un écart de trois buts à la troisième période pour gagner ensuite en supplémentaire par un pointage de 5-4.

Jean-Pierre Viens a ouvert le pointage à la fin du premier engagement assisté de Serge Daigle. Il comptait à nouveau à la seconde reprise aidé cette fois de Gérard Fréchette. Durant ces périodes, les joueurs locaux ont éprouvé de grandes difficultés

tant à l'offensive qu'à la défensive et l'absence de deux joueurs de centre et d'un pilier de la défensive s'est fait durement sentir. Toutefois, ils se sont ressaisis à la troisième reprise et cette période a offert du jeu rapide dont l'allure ne s'est pas modifiée à aucun moment.

L'Institut a marqué au début de ce troisième engagement. Ce but a été enregistré par le joueur instructeur Lucien Roy sur une passe de Guy Dugas. C'est à ce moment que André Gagnon a pu percer la défensive du Lauzon pour compter le premier point des Bruins sur un puissant lancer de revers qui a pris Jacques Ricard complètement par surprise. Raynald Lévesque et Pierre Dumont ont une assistance sur ce but. Quelques instants plus tard, Jean-Pierre Viens marquait son troisième point de l'après-midi qui devait être le dernier de son équipe.

Marcel Chouinard et André Gagnon comptaient à nouveau pour Montmagny à une minute d'intervalle, les deux aidés de Raynald Lévesque qui semblait partout sur la glace. Une minute et 25 secondes avant la fin de cette période, l'instructeur Hervé Laforest décida de changer de stratégie en envoyant cinq joueurs d'avant dans la mêlée. Cette tactique s'est avérée la meilleure car André Gagnon prit à nouveau Jacques Ricard par surprise avec un revers lancé alors que l'angle était très réduit.

André Gagnon devait à nouveau trouver le fond du filet pour le point gagnant après deux minutes et demi de temps supplémentaire. Pierre Lacombe, Pierre Dumont et Raynald Lévesque ont récolté des passes sur les deux derniers buts.

Les arbitres Jean Zicat et M. Couture ont décerné six punitions seulement durant la rencontre dont quatre à l'Institut.

Ces deux équipes s'affrontent à nouveau dimanche à 1h.30 p.m. à l'aréna de Montmagny.

Premier tournoi de hockey Pee-wee diocésain

Dimanche, le 20 février, se déroulera à La Pocatière, le premier tournoi de hockey Pee-Wee diocésain. Ce tournoi couronnera l'action de la Fédération des Oeuvres de Loisirs du diocèse de Ste-Anne dans la domaine du hockey durant l'hiver.

Le comité d'organisation du tournoi est composé d'un représentant par ligue affiliée à la Fédération. Ce sont MM. Jean-Paul Caron de L'Islet Nord, Claude Aubé de La Pocatière, Richard

Chamberland de St-Pacôme, Roch Nadeau de St-Pascal et Robert Chamberland de St-Philippe de Néri. De plus, M. De Sales Gauthier agit comme conseiller de ce comité.

Le tournoi sera présenté en deux catégories. Dans la catégorie "A", on acceptera seulement les équipes dont les membres ont signé la carte de la Fédération. Le règlement stipule qu'il faut que ce soit une équipe d'étoiles recrutée parmi les joueurs réguliers d'une même ligue dûment enregistrée ou l'équipe championne du calendrier régulier d'une même ligue ou l'équipe victorieuse d'une série post-saison.

Dans le groupe "B", on acceptera les équipes qui désirent participer au tournoi et qui ne sont pas dûment enregistrées, c'est-à-dire celles qui cette année, n'ont pas employé le service-hockey de la Fédération. Les quatre premières équipes à faire leur demande seront admises dans ce groupe limité.

Deux trophées seront à débattre, un pour chaque catégorie. L'équipe gagnante de la catégorie "A" sera proclamée championne du diocèse et chacun de ses membres se verra remettre un écusson souvenir de ce championnat.

Boxe à la Palestre Régionale dimanche soir

Dimanche soir à 8 h. 15, au Gymnase de la Palestre Régionale, situé au 116 de la Gare à Montmagny, un intéressant programme de boxe sera présenté. Cinq combats sont prévus et nos quatre pugilistes qui seront au nombre des concurrents pour le championnat des "Golden Gloves 66", figureront au programme.

Comme beaucoup le savent, Claude Langlois de Montmagny a fait sensation au dernier programme présenté à l'école Beau-bien de même qu'à Québec la semaine dernière. Il aura un adversaire de calibre en la personne de Rénald Larouche de Riv-du-Loup.

Nous verrons également à l'oeuvre Réjean Lévesque contre Jean-Pierre Gagné de Riv-du-Loup. Lévesque que nous n'avons pas vu boxer à Montmagny dernièrement, fera un retour dans l'arène, à la Palestre dimanche soir. Il a gagné son dernier combat à Québec par K.O. à la 4ième ronde et il espère en faire autant dimanche prochain.

Yvan Denault, qui prend son entraînement au sérieux, fera une pratique avec Jn-Claude Roy. Denault se promet bien de se faire valoir. Roy qui est présentement classé 2ième parmi les aspirants au titre poids lourds du Canada s'entraîne en vue d'un combat à Montréal à la fin de février.

Au même programme on pourra voir Laurent Denault et Yves Leduc, deux boxeurs qui promettent beaucoup et vous serez à même de le constater.

C'est la première fois que les pugilistes de Rivière-du-Loup nous rendent visite. Plusieurs sa-

vent que ces boxeurs ont la renommée d'être des durs cogneurs.

Ce programme est présenté le dimanche soir afin que les sportifs de la région puissent assister au hockey à l'aréna dans l'après-midi sans devoir manquer

ces intéressants combats de boxe le soir.

Donc qu'on se le dise, c'est dimanche soir, à 8 h. 15, au gymnase de la Palestre qu'aura lieu ce programme de boxe. On compte sur une assistance nombreuse.

Programme			
YVES LEDUC	VS	GASTON D'AMOURS	137 lbs - Riv-du-Loup
145 lbs - Montmagny	—		
2ième			
LAURENT DENAULT	VS	GERVAIS D'AMOURS	132 lbs - Riv-du-Loup
125 lbs - Montmagny	—		
3ième			
CLAUDE LANGLOIS	VS	RENALD LAROCHE	120 lbs - Riv-du-Loup
119 lbs - Montmagny	—		
4ième			
REJEAN LEVESQUE	VS	JEAN-PIERRE GAGNE	155 lbs - Riv-du-Loup
156 lbs - Montmagny	—		
Finale			
YVAN DENAULT	VS	JEAN-CLAUDE ROY	180 lbs - St-Vallier
190 lbs - Montmagny	—		

Marathon Ballon-Balais dimanche prochain

Le ballon-balais sera à l'honneur dimanche prochain à l'Externat classique de Montmagny. Un marathon qui opposera 14 équipes de ballon-balais de la région et du Bas-du-Fleuve se disputeront des trophées et des récompenses en argent. Parmi les clubs en lice, il y aura quatre équipes féminines. Si on en juge par l'intérêt que cette compétition a soulevé, ces rencontres sont assurées d'un succès. Cordiale invitation à tous.

LIGUE BALLON-BALAIS LAURENTIDE

A l'Externat, le 8 février, autre partie nulle du Gérard Collin et du St-Pierre, 1-1. Gilles Filteau a compté pour le Gérard

Collin et Jocelyn Boulet pour le Citadelle.

Pendant ce temps à St-François, l'Hôtel Beauséjour l'emportait 2à1 aux dépens du A. Garant et Fils. Les compteurs du Berthier ont été Jean-Louis Roy et Paul Mercier. Camille Laliberté a enregistré le point du St-François.

Jeudi dernier, à l'École Casault, le Gérard Collin et le A. Garant et Fils ont annulé 2 à 2. José Marceau et Camille Laliberté ont marqué les deux points du St-François. Jacques Lemieux et Raymond Gaumont ont permis aux leurs de s'en tirer avec une partie nulle.

Jacques Lemieux, pub.

Beauport défait Lévis et la série est égale

La robuste équipe de Beauport a remporté une importante victoire mardi soir aux dépens des redoutables joueurs du Tanguay-Lévis dans la seconde joute de la série semi-finale "A" de la ligue Laurentide Québec Rive Sud.

La partie a été chaudement disputée, et à aucun moment, une équipe a pu prendre une avance supérieure à un point. Chaque équipe a marqué un but au cours de la première période, celui du Tanguay appartenant à Jacques Guay alors que Gilbert Laforest marquait pour Beauport.

Cyre Saindon et Bernard Couture comptèrent au second engagement, ramenant l'égalité à deux reprises après que Beauport eut pris l'avance. Jean-Rémy Langevin et Gilbert Laforest avaient marqué les buts de ces derniers.

Après plus de sept minutes de jeu dans la troisième reprise, Marcel Donaldson prenait Claude Bourget en défaut pour enregistrer le but gagnant. Jean-Rémy Langevin, le grand numé-

ro 24 du Beauport s'est mérité une mention d'assistance sur ce but.

Les arbitres Turcotte et Chartray ont décerné 13 punitions au cours de la rencontre, dont une majeure à Pierre Samson du Tanguay. Neuf des punitions mineures ont été données à l'équipe de Beauport.

Le jeu a été assez robuste, et les esprits étant échauffés, on a pu assister à une petite échauffourée entre les joueurs dans le corridor qui mène aux chambres après la fin de la partie. Toutefois, le tout s'est réglé assez rapidement, grâce à l'intervention d'un policier de la Sûreté locale et des deux arbitres de la rencontre.

Les mêmes équipes s'affrontent à nouveau dimanche après-midi à l'aréna de Montmagny pour poursuivre la série, et dans la seconde rencontre, Lauzon et Montmagny se feront face. On sait que Montmagny mène 1-0. Ces deux équipes joueront également mardi soir.